

Jun 2019

Une deuxième révolution

30 ans de droits de l'enfant et un programme inachevé



CHILD RIGHTS NOW!

ChildFund
Alliance



Publié par

Child Rights Now!, une initiative de Joining Forces

Joining Forces est une alliance des six plus grandes ONG internationales travaillant pour et avec les enfants âgés de moins de 18 ans afin de réaliser leurs droits et de mettre fin à toute violence à leur rencontre.

Hébergée par Plan International Global Hub

Dukes Court, Block A

Duke Street

Woking, Surrey

GU21 5BH, Royaume Uni

child-rights-now.org

Première publication 2019

©Joining Forces

Cette publication est protégée par des droits d'auteur. Toute reproduction faite à des fins autres que pédagogiques devra faire l'objet d'une autorisation préalable par écrit de l'éditeur, et pourra donner lieu à des droits de reproduction.

Traduction française : Cyndia Paulic

Typeset : Educo

Photographie de couverture : ©Jesper Milner Henriksen, Plan International

Remerciements

Ce rapport est le résultat de l'action conjointe de six organisations internationales de la société civile qui travaillent dans le domaine de l'enfance et voulaient profiter du 30e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies pour faire le point sur les progrès réalisés en faveur des droits des enfants et se mobiliser face à un programme inachevé.

Le projet a vu le jour en 2017 lors d'une discussion conjointe, avec le soutien de la Fondation Rockefeller, qui a conduit à la collaboration « Joining Forces » entre ChildFund Alliance, Plan International, Save the Children International, SOS Villages d'Enfants International, Terre des Hommes Fédération Internationale et World Vision International. Joining Forces se concentre actuellement sur deux axes de travail : Child Rights Now! (les droits des enfants maintenant !), dont ce rapport fait partie, et Ending Violence Against Children (mettre fin à la violence envers les enfants).

Le rapport a été coécrit par les consultantes indépendantes Claire O'Kane et Annabel Trapp, ainsi que par Patrick Watt de Save the Children International et Richard Morgan de Plan International. Un grand nombre d'autres collègues, trop nombreux pour les nommer tous, y ont aussi contribué. Des remerciements particuliers sont à adresser à Ulrika Cilliers, Beck Smith, Oliver Fiala, Davinia Ovet Bondi, Laila Khondkar et Deanna Duplessis de Save the Children International ; à Flore-Anne Bourgeois Prieur et Jennifer Klot de Plan International ; à Arelys Bellorini, Constanza Martinez, Tamara Tutnjevic et Lyndsay Hockin de World Vision International ; à Laura Chello et Jonas Schubert de Terre des Hommes Fédération Internationale ; à Meg Gardinier, Keoamphone Souvannaphoum et Larissa Tuohy de ChildFund Alliance ; ainsi qu'à Sofia Garcia Garcia et Valerie Jans de SOS Villages d'Enfants International. Le Secrétariat de Joining Forces, assuré par Siân Platt et Chloé Geoghegan et hébergé par Plan International, a joué un rôle inestimable dans la conduite du processus, de la conception à la réalisation.

Le groupe de pilotage de Child Rights Now!, composé de Patrick Watt, Sean Maguire, Charles

Badenoch, Daniela Buzducea, Sofia Garcia Garcia, Eylah Kadjar et Yukiko Yamada, a été essentiel à l'avancement du projet. Tenille Bergin de World Vision International et Katrina Kyselytzia de Save the Children International ont géré la production du rapport. Merci également à Elodia Giménez et Elena Martí du siège de Educo à Barcelone, et à Vanessa de Chorro et Luis Portillo du bureau Educo en El Salvador, qui ont géré la conception graphique, ainsi qu'à Elisabeth Schmidt-Hieber de SOS Villages d'Enfants International et Eylah Kadjar de Terre des Hommes Fédération Internationale, respectivement pour la supervision des traductions espagnole et française.

Ce rapport s'appuie en partie sur les analyses et rapports nationaux réalisés par les membres et les partenaires nationaux de Joining Forces au Bangladesh, au Brésil, au Cambodge, en Colombie, en Allemagne, au Guatemala, en Inde, au Kenya, au Mali, au Népal, au Pérou, aux Philippines, en Roumanie, au Sénégal, en Espagne, en Ouganda et en Zambie. Des remerciements spéciaux vont aux nombreux collègues et partenaires dans ces pays qui ont contribué au commissionnement et à l'écriture des rapports nationaux. Nombre de ces documents incluaient également des consultations avec des enfants et des jeunes. Leurs perceptions et leur ouverture ont grandement enrichi notre travail et nous ont rappelé combien nous avons à apprendre en écoutant les enfants. Certains de leurs commentaires sont cités directement dans le rapport.

De nombreux partenaires extérieurs et amis ont contribué à alimenter le rapport à son stade de l'ébauche. Leur participation a été extrêmement utile. Merci à Jo Becker de Human Rights Watch ; à Benyam Dawit Mezmur de l'Université du Cap-Occidental, au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et au Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant ; à Assefa Bequele de l'African Child Policy Forum ; à Jo Rogers de Partnership for Every Child ; à Ramya Subrahmanian et Yekaterina Chzhen de l'UNICEF Innocenti Centre ; à Stephen Langton de Child Rights Connect ; à Jess Espey du SDSN des Nations Unies ; à Gerison Lansdown ; à Veronica Yates du Réseau d'information des droits de l'enfant ; et à Albert Motivans d'Equal Measures 2030.

Une deuxième révolution

30 ans de droits de l'enfant
et un programme inachevé

Table des matières

Abréviations /1

Avant-propos /2

Une deuxième révolution /3

Chapitre 1. Changer pour les enfants /6

- 1.1 Survie et éducation /7
- 1.2 Les droits de l'enfant dans le droit national et international /10
- 1.3 Progrès dans la lutte contre la violence et l'exploitation /12
- 1.4 Les enfants vivant dans des contextes familiaux vulnérables /15
- 1.5 Participation et voix des enfants /18
- 1.6 Réduction de la pauvreté et investissement dans l'enfance /18
- 1.7 Conclusion /20

Chapitre 2. Le programme inachevé /21

- 2.1 Les enfants laissés pour compte /22
- 2.2 Exploitation économique /26
- 2.3 Mettre fin à la violence envers les enfants /28
- 2.4 Les dimensions de la violence envers les enfants /30
- 2.5 Le déficit de mise en œuvre /33

Chapitre 3. Les droits de l'enfant dans un monde en mutation /35

- 3.1 L'intérêt supérieur /36
- 3.2 Le droit des enfants d'être entendus /37
- 3.3 Un monde en mutation – démographie, conflit et changement climatique /40
- 3.4 Les menaces politiques aux droits de l'enfant /42

Conclusion. Un appel à l'action /43

Recommandations /45

Notes /47



Abréviations

- ASACR** Association sud-asiatique pour la coopération régionale
- ASEAN** Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Acronyme anglais)
- CDE** Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies
- EDS** Enquêtes démographiques et de santé
- LGBTQI** Lesbien, Gay, Bisexuel, Transgenre/Transsexuel, en Questionnement et Intersexe
- MGF** Mutilations génitales féminines
- MRM** Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (Acronyme anglais)
- OCDE** Organisation de coopération et de développement économiques
- ODD** Objectifs de développement durable
- OIT** Organisation internationale du travail
- OMD** Objectifs du Millénaire pour le développement
- ONG** Organisation non gouvernementale
- ONU** Organisation des Nations Unies
- SIDA** Syndrome d'immunodéficience acquise
- UNICEF** Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Acronyme anglais)
- VIH** Virus de l'immunodéficience humaine

Avant-propos

La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, adoptée il y a 30 ans, a contribué à une transformation d'ampleur historique. La plupart des indicateurs attestent que la vie des enfants est aujourd'hui, en moyenne, considérablement meilleure qu'il y a 30 ans. Des centaines de millions d'enfants supplémentaires sont vaccinés, mangent sainement, vivent en toute sécurité et vont à l'école. Les lois et les politiques reconnaissent les droits des enfants comme jamais auparavant.

Mais ce n'est pas le moment de se réjouir. Dans les bidonvilles, les zones de conflit, les camps de migrants et les villages reculés, il y a des millions d'enfants dont la vie ne s'est pas améliorée. Ils ont faim, ils sont malades et laissés sans éducation. Beaucoup d'entre eux font l'objet de brutalités, de sévices, d'exploitation et de négligence. Souvent, ce sont les conséquences d'une discrimination fondée sur la race, la caste, la religion, le genre (en particulier envers les filles), l'orientation sexuelle, ou le handicap. Ces enfants sont ceux qui ont été laissés pour compte. Leur situation trahit un grave manquement aux promesses faites aux enfants en 1989.

La Convention relative aux droits de l'enfant est le traité le plus largement ratifié de toute l'histoire. Les objectifs de développement durable ont été approuvés par tous les gouvernements. Tous les deux sont étroitement liés. Les ODD ne peuvent être atteints sans réaliser les droits de tous les enfants, et inversement.

Ce rapport en appelle aux États à remplir leurs engagements avec une vigueur, une urgence et une imagination renouvelées, afin que tous les enfants puissent grandir en bonne santé, avec une éducation, à l'abri des violences et en étant libres de décider de leur vie.

Mais cette tâche ne peut être menée par les États seuls. Nous sommes les six plus grandes ONG internationales dédiées à l'enfance dans le monde. Aussi, nous pensons avoir une importante contribution à apporter.

Nous nous engageons à travailler avec les autres à l'élaboration de solutions concrètes qui protègent les droits des enfants, et à la défense des principes de la CDE. Nous nous efforcerons d'améliorer notre propre responsabilité envers les enfants et de leur apporter notre soutien pour guider les décisions qui façonnent leur existence. Et nous travaillerons avec d'autres pour suivre les progrès accomplis et défendre les droits des enfants.

Agissons dans l'intérêt supérieur de tous les enfants. Le moment est venu de tenir parole.

Anne-Birgitte Albrechtsen, Plan International
Meg Gardinier, ChildFund Alliance
Norbert Meder, SOS Villages d'Enfants International
Delphine Moralis, Terre des Hommes Fédération Internationale
Andrew Morley, World Vision International
Helle Thorning-Schmidt, Save the Children International



Introduction

Une deuxième révolution

En novembre 1989, seulement quelques semaines après la chute du mur de Berlin et quelques mois avant la sortie de prison de Nelson Mandela en Afrique du Sud, un autre séisme a ébranlé l'ordre international. Bien qu'elle n'était pas largement reconnue à l'époque, l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies a été le signal d'une révolution.

Pour la première fois, des États du monde entier reconnaissent dans un traité international que les enfants ont des droits, égaux à ceux des adultes, et que la force des sociétés est inextricablement liée à l'épanouissement de leurs enfants. Historiquement, les enfants avaient souvent été considérés comme des demi-personnes : ou prolongements de leurs parents, ou objets de pitié et de charité sans voix. Désormais, les enfants étaient reconnus comme des personnes ayant leurs propres droits, voix et liberté d'action.

Par la suite, la CDE est devenue la convention relative aux droits humains des Nations Unies la plus ratifiée, avec le soutien de 196 pays. Elle augurait un changement fondamental de la façon dont les enfants et l'enfance sont perçus. Mais son impact a été bien plus important que des changements de perception. Elle a aussi contribué à des avancées sans précédent historique qui ont transformé la vie de centaines de millions de personnes : aujourd'hui, les enfants sont en meilleure santé, mieux nourris, plus éduqués et plus protégés par la loi qu'à tout autre moment de l'histoire humaine.

Les opinions divergent quant à l'ampleur du rôle joué par la CDE dans le déclenchement de ces changements. Son adoption a coïncidé avec une période de profondes transformations sociales, économiques et technologiques : alors que la guerre froide se terminait, des millions de gens ont été intégrés à l'économie mondiale, de nombreux conflits de longue date ont trouvé une issue et une vague d'élections démocratiques a transformé le paysage politique mondial. Ces changements géopolitiques et économiques

plus généraux ont participé à l'amélioration significative du bien-être et à la réduction de l'extrême pauvreté.

Cependant, l'impact de la convention ne doit pas être minimisé. Premièrement, la CDE a impulsé l'adoption d'une série de nouvelles lois et politiques qui permettaient de donner aux enfants une protection plus formelle et d'augmenter leur visibilité au sein des gouvernements. Ce n'est pas parce qu'on reconnaît un droit qu'il est pour autant réalisé, mais des éléments substantiels démontrent que des changements législatifs ont contribué à de nettes améliorations dans des domaines où les enfants sont particulièrement vulnérables, notamment l'exploitation économique, les châtiments corporels, la protection de remplacement et le mariage forcé et précoce.

Deuxièmement, elle a apporté un cadre dans lequel les États, plus efficaces et plus réceptifs, ont accru leurs investissements dans des services essentiels, avec des résultats positifs sur la santé et l'éducation. L'amélioration du contrôle et de la collecte des données a facilité aux gouvernements le suivi des progrès. Entre-temps, la société civile, devenue plus forte, a joué un rôle grandissant dans la responsabilisation des gouvernements à l'égard des progrès, l'élaboration d'une prestation de services efficace et le rehaussement des attentes des citoyens quant à ce qui leur est dû.

Troisièmement, la CDE a contribué à engendrer un monde dans lequel les enfants eux-mêmes, de plus en plus, façonnent leur propre existence. Plus fondamentalement, elle a reconnu que les enfants ont des droits civils et politiques, parmi lesquels les droits de liberté d'opinion et d'expression, ainsi que de réunion pacifique et d'association. L'urbanisation galopante, le développement d'Internet et des téléphones portables, ainsi que l'expansion rapide de l'enseignement secondaire ont chacun facilité aux enfants l'accès à l'information, la communication et la mobilisation. La CDE a

également amené de nombreux gouvernements à donner aux voix des enfants une reconnaissance juridique formelle, favorisant ainsi une culture plus large de participation civique des enfants, qui commence souvent dans les écoles et dans les organisations qui œuvrent pour les enfants et les jeunes.

Bien que remarquables, ces changements passent trop souvent inaperçus. Par exemple, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a été réduit de plus de moitié au cours des 30 dernières années, son taux de réduction ayant doublé depuis l'an 2000.¹ Cela représente 17 000 enfants morts en moins chaque jour.² En ce qui concerne l'éducation, le tableau est similaire. Alors que 120 millions d'enfants n'avaient pas accès à un enseignement primaire en 1989, en 2017 ce chiffre est tombé à moins de 64 millions.³

Ce qui est encore plus impressionnant, c'est que des progrès comme celui-ci ont été réalisés au cours d'une période de développement rapide de la population, essentiellement concentrée dans les pays plus pauvres. En 1989, on dénombrait 1,7 milliard d'enfants âgés de 14 ans et moins dans le monde. En 2018, ce chiffre avait grimpé à 1,95 milliard.⁴

Malgré toutes ces avancées, il subsiste un gigantesque programme inachevé. Pour plusieurs millions d'enfants, les droits sont plus souvent bafoués que respectés. Chaque année, plus de 5 millions d'enfants meurent toujours de causes évitables.⁵ Une mesure indique que plus de 60 % des enfants en école primaire dans les pays en développement ne disposent pas des compétences minimales requises pour l'apprentissage.⁶ 815 millions de personnes connaissent la faim et 150 millions de jeunes enfants voient leur développement physique et mental sur le long terme freiné par la malnutrition chronique.⁷ Un nombre incalculable d'enfants, à la fois dans les pays plus riches et les pays plus pauvres, font face à une réalité quotidienne faite de pauvreté, d'exploitation, de violence, de négligence et d'abus.

Le défi que constitue la réalisation des droits établis par la CDE comporte au moins deux dimensions. L'une implique de terminer le travail dans des domaines comme la mortalité

de l'enfant et l'éducation de base, qui ont connu des avancées, mais où certains groupes d'enfants ont été laissés pour compte. De plus en plus, les enfants qui présentent encore un risque majeur de mort précoce et de famine ou un manque d'éducation sont ceux qui vivent dans des pays mal gouvernés ou en conflit, ou ceux qui appartiennent à des groupes sociaux en situation d'exclusion. Beaucoup de gouvernements trouvent politiquement plus commode d'ignorer ces groupes d'enfants, et le manque de ressources ainsi que les conditions sur le terrain rendent souvent difficile l'amélioration de leur situation, même lorsque la volonté est présente.

Le second défi concerne des droits dans des domaines où les progrès ont été moins réguliers et où les gouvernements doivent désormais traduire la vision de la CDE en politique ou en pratique. Cela concerne particulièrement les domaines en lien avec la protection des enfants contre la violence et avec les droits civils et politiques des enfants : c'est pourtant dans ces domaines que la Convention a le plus clairement élargi notre compréhension des droits de l'enfant.

Bien entendu, ces deux défis sont étroitement liés. Les enfants privés de droit d'accès aux soins de santé ou à l'éducation à cause de barrières sociales et politiques – souvent liées au genre, à l'origine ethnique ou au handicap – ont plus de chances d'obtenir ces droits si leur voix politique est renforcée et si la discrimination active est combattue.

Sans une approche du bien-être et du développement des enfants renforcée et axée sur leurs droits, les objectifs de développement durable des Nations Unies – et leur double objectif de mettre fin à la pauvreté d'ici 2030 et de protéger la planète – seront difficiles, voire impossibles à atteindre. Le lien entre la CDE et les Objectifs est étroit : de nombreuses cibles des ODD sont en relation directe avec la Convention. Beaucoup d'autres traitent de problèmes, depuis le changement climatique et l'inégalité jusqu'à la bonne gouvernance, qui sont des facteurs déterminants pour les promesses faites aux enfants dans la CDE. L'évaluation récente des ODD que les Nations Unies ont elles-mêmes menée révèle que nombre

de ces promesses sont rompues, leur mise en œuvre ayant pris beaucoup de retard dans la plupart des domaines, voire, dans des domaines tels que la faim, piétinant complètement.

D'après les propres mots du Secrétaire général de l'ONU, les ODD doivent être engagés avec un plus grand sens de l'urgence. Le coût de l'inaction sera particulièrement élevé pour une génération d'enfants appartenant à une période de l'histoire où leur nombre total dans le monde atteint son apogée et où leur répartition entre les régions évolue, l'Afrique en comptant une part grandissante. Si les bonnes mesures sont prises au cours de la prochaine décennie, les effets pourraient être transformationnels : investir maintenant dans les droits des enfants constitue pour le développement l'une de ses « meilleures affaires », avec la possibilité de rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté et de poser les fondations d'un futur plus juste, plus prospère et plus durable.

Si on laisse passer cette occasion, les coûts risquent d'être colossaux. Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. L'échec se mesurera non seulement en termes de potentiel humain gaspillé et de souffrance évitable, mais aussi en termes d'instabilité sociale, de croissance économique perdue et de volatilité politique. Dans un monde en mutation rapide, réaliser les droits des enfants est un investissement judicieux tout autant qu'une obligation légale. Il y a trente ans, les gouvernements ont déclenché une révolution dans la façon dont le monde voit et traite ses enfants. Cependant, la promesse de la Convention relative aux droits de l'enfant n'a été que partiellement accomplie. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'une deuxième révolution, dans laquelle les droits de chaque enfant – quel qu'il soit et où qu'il vive – soient réalisés.

©Hanna Adcock, Save the Children



1 Changer pour les enfants

©Plan International



Quel que soit le point de vue, les trente dernières années ont été marquées par des améliorations spectaculaires de la vie des enfants. Trop souvent pourtant, la simple réalité est obscurcie par un récit qui met l'accent sur des initiatives de développement qui n'ont pas abouti. Les Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, dont l'échéance était fixée en 2015 pour un point de départ en 1990, n'ont peut-être pas été atteints dans l'ensemble. Mais dans bien des cas, l'échec masque des avancées sans précédent. Le Burkina Faso, l'un des pays les plus pauvres du monde, en est le parfait exemple. En 1989, dans le pays, 1 enfant sur 5 mourait avant son cinquième anniversaire. En 2017, ce taux est tombé à environ 1 sur 12. Le Burkina Faso n'a pas atteint la cible de deux tiers de réduction de la mortalité de l'enfant fixée par les OMD. Mais il a fait baisser son taux de 60 %, soit 1,5 fois plus rapidement que ce qui avait été obtenu au cours des trente années qui précédaient l'adoption de la CDE.⁸

1.1 Survie et éducation

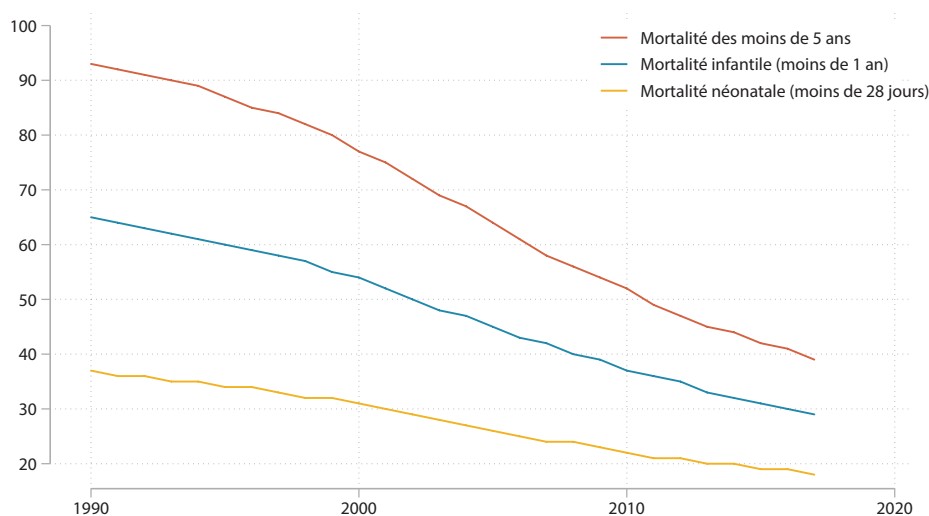
L'expérience du Burkina Faso s'est répétée dans toutes les régions depuis 1989, la mortalité de l'enfant à l'échelle mondiale passant de 93 pour 1 000 naissances vivantes à 39 aujourd'hui, soit une réduction absolue du nombre annuel de décès d'enfants de 12,7 millions à 5,4 millions.⁹ Depuis

2000, on estime que 30 millions de jeunes vies ont ainsi été sauvées.¹⁰ Les perspectives à long terme sont celles d'une convergence entre les pays plus riches et les pays plus pauvres. Au début des années 1900, seulement six pays avaient un taux de mortalité infantile inférieur à 10 %. Aujourd'hui, aucun pays n'a un taux supérieur à ce chiffre.¹¹ Malgré une faible croissance économique et l'impact du SIDA, depuis 1960, l'Afrique, la région la plus pauvre du monde, a connu une amélioration en nombre absolu et en pourcentage de la survie des enfants de moins de cinq ans qui surpasse celle des pays à revenu élevé.¹²

La majeure partie des progrès réalisés après 1989 ont été influencés par une succession de sommets des Nations Unies au cours des années 1990, qui ont commencé à traduire les droits inscrits dans la CDE en cibles assorties d'échéances. Lors du Sommet mondial pour les enfants de 1990, les dirigeants de 71 gouvernements ont rejoint l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé dans une grande alliance qui a fixé des cibles visant à réduire la mortalité des enfants et à faire avancer leurs droits. Les pays ont rédigé de nouveaux Programmes d'action nationaux pour les enfants et ont augmenté leurs investissements dans des programmes de santé publique, tels que la vaccination contre la polio et la rougeole, la gestion de la diarrhée au niveau communautaire et la lutte contre le paludisme.

Figure 1: La mortalité de l'enfant a considérablement chuté

Taux de mortalité de l'enfant (pour 1 000 naissances vivantes)



Source: Groupe interorganisations de l'ONU pour l'estimation de la mortalité juvénile et Banque mondiale

L'amélioration de la nutrition a été un facteur déterminant pour parvenir à de meilleurs taux de survie des enfants. Les retards de développement engendrés par la malnutrition chronique ont presque diminué de moitié depuis 1989, passant approximativement de 40 % à 22 % aujourd'hui. Une eau et des installations sanitaires de meilleure qualité y ont aussi fortement contribué : quelque 91 % de la population mondiale disposait d'eau potable courante en 2015, contre 76 % en 1990, soit une hausse de près de 2 milliards de personnes.¹³

Mais, le facteur probablement le plus important a été un réseau de survie d'enfants qui a démarré dans les années 1980 et s'est ensuite développé. Ce réseau, mêlant travailleurs de la santé de première ligne, gouvernements, institutions internationales et ONG, travaillait étroitement avec les communautés, surtout avec les mères, pour s'assurer que les nourrissons étaient immunisés, que la déshydratation était traitée, que des moustiquaires étaient distribuées et que les enfants étaient nourris correctement. Et à mesure que les taux de mortalité de l'enfant chutaient, les familles et les communautés se sont faites à l'idée que les enfants pouvaient survivre et devraient grandir, ce qui a apporté la confiance nécessaire pour prévoir de fonder des

familles de plus petite taille. Le nombre moyen d'enfants mis au monde par femme a continué à diminuer, accélérant la tendance qui avait démarré dans les années 1950, avec des taux de fertilité qui ont baissé depuis 1989 de 28 % pour les pays les moins avancés et de 45 % pour l'Asie du Sud.¹⁴

L'éducation a connu une évolution similaire. La Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, en 1990 à Jomtien en Thaïlande, a renforcé l'idée selon laquelle apprendre était un droit et a conduit à l'adoption de cibles, notamment celles de l'accès universel à l'enseignement primaire et de son achèvement pour l'an 2000. Cette cible n'a pas été atteinte, mais elle a impulsé une amélioration significative de la scolarisation, de l'achèvement du primaire et de l'apprentissage et a ouvert la voie aux cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement relatives à l'achèvement universel du primaire pour 2015 et à l'égalité des sexes dans la scolarisation pour 2005.

La Conférence de Jomtien a conduit plusieurs pays à adopter une politique officielle d'éducation primaire universelle et plusieurs gouvernements à rendre l'enseignement primaire gratuit en abolissant les frais administratifs. Même si la mise en place de ces politiques a souvent connu des défaillances et n'a pas été accompagnée d'investissements publics suffisants, elle a engendré une hausse de la scolarisation avec des millions d'enfants pauvres qui allaient à l'école pour la première fois.

Au niveau mondial, les taux de scolarisation nets pour l'enseignement primaire ont grimpé de 82 % à 90 % depuis l'adoption de la CDE. En Éthiopie, le second pays le plus peuplé d'Afrique, 70 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire n'étaient pas scolarisés en 1989. En 2015, ce taux avait radicalement chuté pour s'établir à 15 %.¹⁵ Les taux d'alphabétisation chez les filles plus âgées et les jeunes femmes, de la tranche d'âge 15-24 ans, ont progressé dans les pays les moins avancés au cours de la même période, passant de 47 % à 73 %, soit un taux d'amélioration près de quatre fois supérieur au taux mondial.¹⁶

En Afrique subsaharienne, la région qui a présenté les résultats les moins bons, le taux de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école est monté en



ENCADRÉ 1 : LES DROITS DE L'ENFANT ET LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE



La Convention relative aux droits de l'enfant a posé les fondations d'une série de cibles mondiales, adoptées lors des sommets des Nations Unies dans les années 1990, qui ont mené à l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Au tournant du siècle, de nombreux engagements s'inspiraient directement des principes de la CDE et renforçaient les initiatives en faveur des droits des enfants :

... en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. En tant que dirigeants, nous avons donc des devoirs à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient.

Nous n'épargnerons aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'État de droit, ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement.

Nous n'épargnerons aucun effort pour faire en sorte que les enfants et toutes les populations civiles qui souffrent de façon disproportionnée des conséquences des catastrophes naturelles, d'actes de génocide, des conflits armés et autres situations d'urgence humanitaire bénéficient de l'assistance et de la protection requises pour pouvoir reprendre au plus vite une vie normale.

Nous décidons ... d'encourager la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que de ses protocoles facultatifs concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

La Déclaration du Millénaire se reflétait dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de 2015. Même si les OMD répondaient à beaucoup de dispositions de la Convention, ils oubliaient la protection et la participation des enfants. L'attention que portait la Déclaration à l'égalité et aux enfants les plus vulnérables se trouvait diluée dans une volonté d'améliorations mesurables au niveau mondial. Malgré les insuffisances des OMD, dans de nombreux domaines, dont la mortalité de l'enfant, les progrès vers les objectifs se sont accélérés après 2005.

flèche, passant de 52 % en 1990 à 80 % en 2015.¹⁷ Et alors que la scolarisation mondiale approchait les 90 %, le nombre d'enfants de l'âge du primaire qui manquaient l'école a baissé dans le monde, passant de 120 millions en 1990 à environ 64 millions aujourd'hui.¹⁸

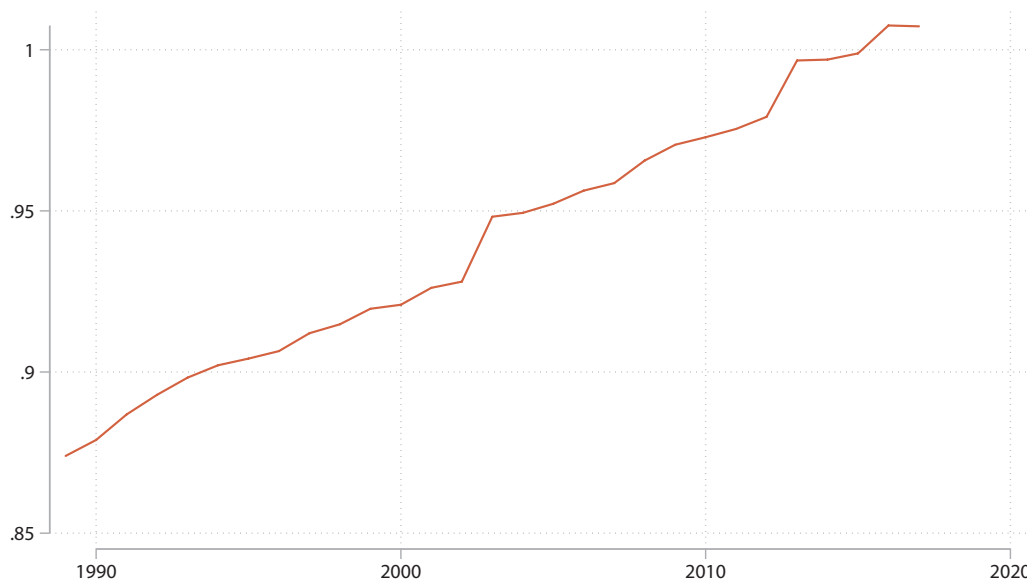
La cible de 2005 des OMD relative à la suppression de l'écart entre filles et garçons dans l'éducation ainsi qu'à l'égalité aux niveaux primaires et secondaires a été mondiale

atteinte en 2014, même si de fortes variations subsistent à l'intérieur et entre les pays.

Les résultats des efforts massifs déployés pour faire appliquer les droits de tous les enfants à une éducation de base s'observent dans l'amélioration du taux d'alphabétisation, passant de 83 % en 1989 à 91 % en 2016, l'alphabétisation des filles progressant plus vite que celle des garçons et réduisant, si ce n'est refermant, l'écart entre les sexes.

Figure 2: L'écart entre les sexes s'est refermé pour la scolarisation en école primaire

Indice de parité entre les sexes pour la scolarisation en école primaire (brut)



Source: UNESCO et Banque mondiale

1.2 Les droits de l'enfant dans le droit national et international

Ces améliorations significatives du bien-être des enfants trouvent leur origine, au moins en partie, dans l'idée irréfutable selon laquelle les enfants ont des droits. Les droits des enfants ont en premier lieu été formulés dans la Déclaration des droits de l'enfant, rédigée par Eglantine Jebb en 1924 et adoptée par la Société des Nations. La vision novatrice d'Eglantine Jebb a posé les fondations de la Convention relative aux droits de l'enfant, née plus d'un demi-siècle plus tard. Mais ce n'est qu'après que les gouvernements aient ratifié la CDE qu'une reconnaissance officielle a été octroyée à cette vision, qui considère les enfants comme des individus ayant leurs propres droits et envers qui les adultes et les États ont des obligations contraignantes (voir encadré 2).

La CDE a engendré un profond changement, bien qu'encore insuffisant, de la façon dont les enfants sont vus et traités par les adultes. Naturellement, cela s'est traduit par toute une série de nouvelles protections et politiques juridiques. De nombreux pays ont voté des

lois sur l'enfance et se sont dotés de stratégies nationales pour les enfants. Puis, cela a donné lieu à des débats publics sur la façon dont les enfants sont traités et devraient être traités.

À l'échelle mondiale, de nouveaux outils et procédures ont été mis en place pour suivre et rendre compte de la situation des droits des enfants, notamment les rapports périodiques remis par les gouvernements au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Le Comité propose des recommandations et, dans son rôle consultatif, a publié de nombreuses « observations générales » circonstanciées sur les questions qui concernent les droits de l'enfant. Cela a contribué à accroître la visibilité des droits de l'enfant et a donné aux organisations de la société civile des outils permettant de responsabiliser les gouvernements quant au respect de leurs engagements.

Des groupes de la société civile et les enfants eux-mêmes, collaborant généralement dans des réseaux pour les droits de l'enfant, ont mis en place des rapports alternatifs officieux, qui sont un complément aux rapports officiels remis par les gouvernements aux Nations Unies et apportent souvent un commentaire critique sur les évaluations réalisées par les gouvernements eux-mêmes. D'autres conventions des Nations

ENCADRÉ 2: LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT – SON SENS ET SA PORTÉE



La **Convention relative aux droits de l'enfant** (CDE) a mobilisé les États autour d'une vision du monde où les enfants sont considérés comme les détenteurs de leurs propres droits et comme des « êtres », même s'ils sont aussi des individus « en devenir » qui se développent, dont la situation dans l'enfance a un impact sur leur capacité future à protéger leurs droits à l'âge adulte.¹⁹ Elle donne aux enfants une voix et le droit de parler des problèmes qui les concernent et les touchent.

Les enfants, qui s'entendent comme toutes les personnes de moins de 18 ans, ont été reconnus comme des sujets et détenteurs de droits, et se sont vu attribuer des fondements juridiques pour être des citoyens actifs. La liberté d'action des enfants est au centre de la CDE, ce qui leur permet de défendre leurs droits, les droits des autres, et de s'épanouir de façon à construire des sociétés basées sur les principes d'égalité, de dignité et de non-discrimination.

Grâce à la Convention, les enfants en tant qu'individus sont égaux devant la loi, et les États parties et autres responsables ont l'obligation respecter et défendre leurs droits. La réalisation de ces droits relève d'une responsabilité collective, partagée par chacun des 196 pays qui ont ratifié la Convention²⁰ – étant attendu des États qu'ils mobilisent le maximum de ressources disponibles afin de remplir cet engagement.

La CDE est à la fois la convention des droits humains la plus largement ratifiée dans le monde et l'instrument contraignant le plus complet, réunissant les droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels. Ceux-ci sont exposés dans 54 articles qui couvrent trois vastes domaines :

- **survie et développement**, qui inclut le droit à l'alimentation, au logement, à l'éducation, à la santé, aux loisirs et à la culture, aux relations familiales et aux conseils et aux soins des parents.
- **protection** contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence.
- **participation**, qui englobe les questions liées aux droits civils et aux libertés, y compris la liberté d'expression, de pensée, de conscience, de religion, d'association et de réunion pacifique, ainsi que le droit à l'information et le droit des enfants de participer aux décisions qui les concernent.

La Convention définit **4 principes fondamentaux** qui doivent être appliqués à tous les droits tout au long de l'enfance afin que les promesses de la CDE puissent être concrétisées : la non-discrimination (article 2) ; l'intérêt supérieur de l'enfant comme considération primordiale (article 3) ; le droit à la vie, à la survie et au développement (article 6) ; et le droit d'exprimer librement ses opinions et d'être entendu (article 12).

En 2003, le Comité des droits de l'enfant a également exposé les « mesures générales d'application » que les États doivent mettre en place pour réaliser les droits de l'enfant, notamment l'harmonisation des lois et politiques avec la CDE, l'allocation du maximum de ressources publiques possible et des mécanismes pour coordonner la mise en œuvre, collecter les données et accroître la sensibilisation aux droits des enfants.²¹

Depuis 1989, trois instruments juridiques contraignants supplémentaires ont été adoptés, apportant une protection juridique plus complète pour les enfants. Ces « protocoles facultatifs » de la CDE concernent les enfants dans les conflits armés ; la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; et une procédure de communications qui permet de déposer des plaintes contre des violations présumées des droits de l'enfant. Un enfant peut ainsi non seulement formuler des réclamations directement au Comité, lorsqu'un système juridique national n'a pas répondu à une violation, mais aussi bénéficier de voies de recours pour les droits dont il a été privé .

Comme pour les autres traités relatifs aux droits humains, un groupe d'experts – le Comité des droits de l'enfant – supervise l'application. Le Comité est hébergé par le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.



Unies, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, permettent de renforcer les engagements pris dans la CDE. Entre-temps, le travail du Conseil des droits de l'homme) des Nations Unies a ouvert de nouveaux espaces dédiés au suivi de la mise en œuvre des engagements envers les enfants.

Au-delà des Nations Unies, depuis 1989, des organismes régionaux ont joué un rôle de plus en plus important dans la promotion et le suivi d'engagements nationaux en faveur des droits de l'enfant. La Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été adoptée par l'Organisation de l'unité africaine en 1990 et est entrée en vigueur en 1999. À ce jour, elle a été ratifiée par 47 des 55 États membres de l'Union africaine. Le Comité africain sur les droits et le bien-être de l'enfant, hébergé par la Commission de l'Union africaine, a été créé en 2001 et est chargé de suivre l'application de la Charte. Il rend compte régulièrement des progrès réalisés aux gouvernements africains. Des mécanismes de surveillance des droits de l'enfant régionaux ont également été créés par la Commission interaméricaine des droits de l'homme, l'Union européenne, l'ASEAN en Asie du Sud-Est et l'ASACR en Asie du Sud.

L'attention considérablement plus importante portée aux droits de l'enfant dans le système international et les lois nationales a bénéficié d'un corpus grandissant de connaissances sur la vie des enfants. On comprend de mieux en mieux

comment le cerveau et le corps des enfants se développent, comment ils apprennent, et quel genre de pratiques et interventions parentales les aideront à s'épanouir et à rester en bonne santé. L'importance cruciale des premières années et des transitions dans l'enfance est bien mieux comprise qu'il y a 30 ans. Des données, obtenues grâce au développement massif des enquêtes au niveau du foyer, mais également issues des recensements et des systèmes de santé et d'éducation, sont collectées et utilisées comme jamais auparavant, même si des écarts significatifs subsistent. Ces changements ont probablement été d'une importance capitale en ce qui concerne la violence et son impact sur les enfants, qui bénéficient de beaucoup plus d'attention que par le passé de la part des responsables politiques et font l'objet d'une mobilisation de plus en plus concertée de la part des organisations de la société civile.

« Écoutez-nous... il y a beaucoup de gens qui pensent que ton opinion sera ridicule ou qu'elle n'a aucun sens... même si elle est bonne, parce que t'es un enfant ».

Lucia, Espagne*

1.3 Progrès dans la lutte contre la violence et l'exploitation

La violence envers les enfants existe dans toutes les sociétés et tous les contextes, que ce soit à l'intérieur ou l'extérieur de la famille. Elle ne connaît que très peu de frontières géographiques, culturelles, sociales ou économiques. Mais la façon dont les enfants vivent la violence, ainsi que la prévalence et les sortes de violence qu'ils subissent, sont définies par des attitudes et des croyances extrêmement profondes relatives au genre, à l'enfance, à la race, au handicap, à la sexualité et aux traditions culturelles.

Comprendre ces attitudes et croyances, mais aussi leur impact sur les comportements des adultes et des enfants, est crucial pour s'attaquer au problème. Cependant, les changements juridiques et politiques ont aussi leur importance et peuvent soit soutenir, soit dénoncer les

ENCADRÉ 3: INTERDIRE LES CHÂTIMENTS CORPORELS EN MONGOLIE



En 2016, la Mongolie est devenue le 49^e pays du monde à bannir tout châtiment corporel sur les enfants. Deux nouvelles lois, sur la protection de l'enfant et sur les droits des enfants, ont interdit aux parents de recourir à la punition physique, confirmé le droit des enfants à la protection et obligé les personnes s'occupant d'eux et les enseignants à utiliser des méthodes de discipline non violentes. Ces réformes s'inscrivaient dans une initiative plus large visant à créer un meilleur système national de protection de l'enfant basé sur les droits.

Ce changement trouve son origine en 2007, quand une campagne de plaidoyer réunissant 25 organisations de la société civile nationales et internationales a commencé à impliquer les enfants, les parents, les enseignants, les avocats et les journalistes. La campagne a mené un travail de sensibilisation du public, produit des preuves de l'impact des châtiments corporels et fait pression en faveur d'un changement législatif.

Les enfants ont joué un rôle important dans le processus, en contrant les arguments opposés et en donnant vie à l'impact humain des châtiments corporels. Un projet régional de recherche participative sur ce sujet, mené dans le cadre de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants a grandement influé sur les débats. Les enfants étaient impliqués dans l'étude et ont fait part de leurs commentaires dans deux rapports parallèles destinés au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, dans lesquels ils appelaient à créer une loi distincte pour la protection de l'enfant.

Depuis 2016, les organisations de la société civile ont continué à engager le gouvernement à la mise en œuvre, travaillant à améliorer le cadre juridique et à changer les attitudes sociales. Ce travail comprend des programmes de formation qui font la promotion de méthodes de discipline positives auprès des fonctionnaires, des travailleurs sociaux, des enseignants et des parents.

comportements qui nuisent aux enfants. Depuis 1989, des efforts accrus ont été déployés afin de renforcer la protection juridique des enfants et corriger certaines des principales défaillances de leur protection contre la violence.

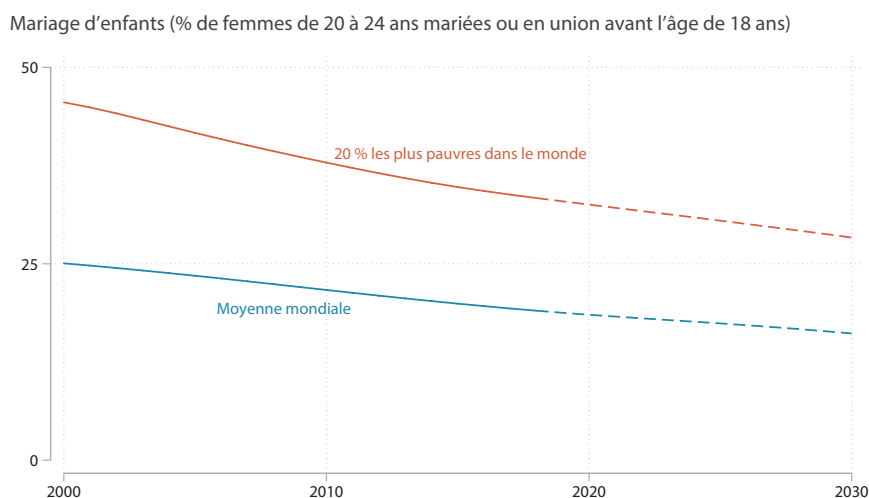
Les châtiments corporels constituent un exemple de la façon dont la CDE a été un facteur de changement. Avant 1989, seulement trois pays avaient des lois interdisant tout châtiment corporel sur les enfants. Aujourd'hui, plus de 50 en ont, souvent grâce à des campagnes concertées menées par la société civile (voir encadré 3).²²

Des changements tout aussi importants peuvent être observés avec l'âge minimum légal du mariage, qui a été relevé. Ces 6 dernières

années, 15 pays ont porté l'âge légal du mariage à 18 ans ou ont supprimé les dérogations qui permettaient aux filles plus jeunes de se marier, un progrès qui dépasse largement ceux obtenus au cours des 15 années précédentes.

Changer la loi ne fait pas automatiquement baisser les cas de mariage d'enfants, ce qui s'explique pour partie par une application insuffisante et aussi par le fait que la pauvreté est souvent le principal facteur.²³ Au niveau mondial, les filles issues des 20 % des foyers les plus pauvres présentent un risque de mariage d'enfants 76 % plus élevé que la moyenne, et les crises humanitaires et l'effondrement de l'économie entraînent souvent une hausse du nombre de filles mariées par leur famille.²⁴

Figure 3: Le mariage d'enfants diminue, mais le taux est beaucoup plus élevé chez les filles les plus pauvres



Source : **Calculs de Save the Children fondés sur les estimations de Save the Children et de la Banque mondiale et sur des EDS et des MICS.** Les lignes pointillées indiquent des projections.

Il y a néanmoins de fortes chances pour que le relèvement de l'âge minimum légal ait contribué à instaurer un climat dans lequel les filles sont moins susceptibles de devenir des épouses : les données de l'UNICEF montrent une baisse de 15 % au cours de la dernière décennie du nombre de jeunes femmes qui ont été mariées quand elles étaient enfants, passant de 1 sur 4 à 1 sur 5.²⁵

Dans beaucoup de pays, en particulier dans certaines parties de l'Afrique et au Moyen-Orient, le mariage d'enfants est étroitement associé aux mutilations génitales féminines (MGF), ancrées dans la croyance selon laquelle l'excision aide à préserver la pureté et la chasteté des filles, et par conséquent leur chance de se marier. Mais une récente étude indiquait que leur prévalence en Afrique de l'Est chez les filles âgées de 14 ans et moins avait chuté de 70 % en 1995 à 8 % en 2016.²⁶ D'importantes baisses sur la même période ont également été signalées en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord. Même si certaines de ces filles subissent une mutilation génitale à un âge plus poussé, les filles et jeunes femmes de ces régions ont certainement moins de risque maintenant d'avoir à subir une MGF que la génération de leur mère. Cette avancée est en partie attribuable à une réforme juridique, mais les facteurs les plus importants ont été l'engagement de chefs communautaires et religieux influents, une

compréhension du contexte local et l'éducation du public quant aux risques associés aux MGF pour la santé des femmes.

La même configuration de progrès significatif mais insuffisant se retrouve dans d'autres domaines où les enfants sont vulnérables à l'exploitation, à la maltraitance et à la négligence. Entre 2000 et 2016, le nombre estimé d'enfants concernés par le travail des enfants, défini comme tout travail qui les prive de leur enfance et nuit à leur santé mentale, physique, sociale ou morale, a connu une baisse de 94 millions, tandis que le nombre de ceux ayant un travail dangereux a été réduit de plus de moitié au cours de la même période. L'adoption de la Convention sur les pires formes de travail des enfants en 1999 et sa ratification ultérieure par 184 États membres, soit la convention de l'OIT la plus largement ratifiée de l'histoire, a été un important facteur de changement législatif et politique. Cependant, depuis 2012, cette progression connaît un ralentissement, et selon l'OIT, à ce rythme, 52 millions d'enfants seront encore concernés par le travail dangereux en 2025.²⁷

La communauté internationale a aussi instauré d'importants changements juridiques et normatifs en lien avec les enfants dans les conflits armés. Les conflits sont responsables de certaines des

pires formes de violence infligées aux enfants, notamment les massacres et les mutilations, le recrutement forcé dans les groupes armés et les violences sexuelles. Ils ont aussi tendance à créer des environnements où les normes de comportement habituelles sont affaiblies et l'impunité se développe. La CDE a été renforcée par le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises à l'encontre des enfants, créé par la résolution 1612 du Conseil de sécurité en 2005. Le MRM communique au Secrétaire général des Nations Unies une liste annuelle des pays et des groupes armés responsables de violations graves. Les parties en infraction sont priées d'établir des plans d'action afin de se conformer au droit international : à ce jour, 28 parties inscrites sur la liste ont signé des plans d'action, dont 11 forces gouvernementales et 17 groupes armés non étatiques.

En définitive, l'impact d'initiatives comme le MRM est souvent atténué par des considérations politiques et par des décisions prises au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le rapport 2016, par exemple, a retiré de la liste la coalition menée par l'Arabie saoudite, concernant son rôle au Yémen, après que les Saoudiens aient mobilisé leurs alliés.²⁸ Mais dans certains domaines clés, les mécanismes des Nations Unies relatifs aux enfants touchés par le conflit armé ont eu un impact considérable. Bien que l'utilisation d'enfants soldats dans les conflits armés ait augmenté au cours des 20 dernières années, entre 2015 et 2018, plus de 17 000 enfants ont officiellement été libérés des groupes armés en République démocratique du Congo, et plus de 55 000 à travers le monde depuis 2013.²⁹

Dans chacune de ces situations – châtiments corporels, mariage d'enfants, MGF, travail des enfants et enfants dans les conflits – le changement juridique a été appuyé par des données de meilleure qualité, qui ont facilité aux gouvernements et à la société civile le suivi des progrès et l'identification des problèmes. Des initiatives telles que l'Étude des Nations Unies sur l'impact des conflits armés sur les enfants (1997), l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (2006), la nomination de représentants spéciaux des Nations Unies pour les enfants touchés par les conflits armés ainsi que sur la violence à l'encontre des enfants

ont constitué des étapes importantes, améliorant la compréhension de la façon dont la violence affecte les enfants dans différents contextes. Les gouvernements, les Nations Unies et la société civile travaillent désormais ensemble beaucoup plus systématiquement afin de renforcer les systèmes de prévention et de réponse à la violence. De nouveaux instruments tels que les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire proposent également de meilleures pratiques et des mesures de protection pour les enfants dans les situations de crise.

1.4 Les enfants vivant dans des contextes familiaux vulnérables

Grandir hors d'un cadre familial est l'un des plus puissants déterminants de dénuement et de vulnérabilité des enfants. Bien que la maltraitance et la négligence soient plus souvent le fait des parents et de la famille proche, les enfants sans garde parentale courent davantage de risques et souffrent souvent de problèmes émotionnels et physiques à long terme. Environ 150 millions d'enfants dans le monde ont



perdu un ou deux de leurs parents : en Afrique subsaharienne, quelque 11 millions d'enfants sont concernés, à cause du VIH et du SIDA.³⁰ Les données de 77 pays indiquent que 1 enfant sur 10 ne vit avec aucun de ses parents biologiques.³¹ La plupart de ces enfants habitent

avec des proches, mais beaucoup d'entre eux ont leur propre foyer, ou vivent avec un époux ou une épouse ou avec des employeurs. Ces enfants ont généralement moins de capacité à exercer leurs droits et font souvent face à la discrimination juridique et sociale.

ENCADRÉ 4: DÉSINSTITUTIONNALISER LA PROTECTION EN ROUMANIE



Lorsque le rideau de fer a été démantelé en 1990, les orphelinats de Roumanie ont attiré l'attention internationale. À l'époque, 100 000 enfants étaient placés dans des institutions publiques souvent immenses et surchargées, responsables de traumatismes physiques et mentaux à long terme. Au cours des 28 dernières années, la Roumanie a fait des progrès considérables à la fois dans la qualité des soins dispensés aux enfants et en délaissant ce modèle d'institutions au profit d'alternatives plus appropriées. En 2018, 6 600 enfants étaient placés en institutions, soit une réduction de 95 % depuis la fin du gouvernement de Ceausescu.

En dépit de ces progrès, des problèmes subsistent. Des enfants continuent à être abandonnés, et les questions de réintégration de ces enfants et de prévention de la séparation ne bénéficient pas d'une attention suffisante, surtout en ce qui concerne les groupes à haut risque tels que les mères adolescentes. S'attaquer aux niveaux élevés de grossesses précoces et de grossesses d'adolescentes est essentiel pour lutter contre les abandons. Les enfants issus de groupes défavorisés sont toujours surreprésentés dans les institutions. Les enfants handicapés comptent pour 30 % des enfants qui y sont placés,³² et les enfants issus de la minorité rom ont deux fois plus de risque d'y être placés que les autres.³³

Nombre d'enfants qui ont perdu leurs parents ou vivent dans la rue passeront au moins une partie de leur enfance dans des institutions. Les données ne sont que parcellaires, car beaucoup d'enfants vivent dans des institutions non enregistrées. Mais les meilleures estimations disponibles indiquent que 2,7 millions d'enfants dans le monde vivent actuellement dans ce type d'établissements.³⁴ Les données sont moins exhaustives au niveau mondial en ce qui concerne le placement familial, mais on estime que 800 000 enfants des pays à revenu élevé sont placés en famille d'accueil (voir encadré 4), auxquels s'ajoutent 790 000 enfants en Europe centrale et orientale et dans la Communauté des États indépendants.³⁵

Pour beaucoup de ces enfants vivant dans des structures de protection de remplacement, on observe des manquements aux normes élémentaires relatives aux soins et à la sécurité. Dans les cas les plus graves, leurs droits sont systématiquement violés.

Malgré la croyance répandue que beaucoup d'enfants bénéficiant d'une protection de remplacement officielle sont orphelins, plus de 80 % d'entre eux ont un ou deux parents en vie. Dans de nombreux cas, des services de soutien mieux conçus et correctement financés auraient pu en premier lieu empêcher les enfants d'être séparés ou leur permettre de réintégrer leur famille.

« Ce qui me rend heureux... c'est d'être avec mes frères, c'est ce que j'aime le plus. Et ce qui me rend malheureux, c'est que mes parents ne viennent pas souvent me voir ».

Florin, Roumanie*

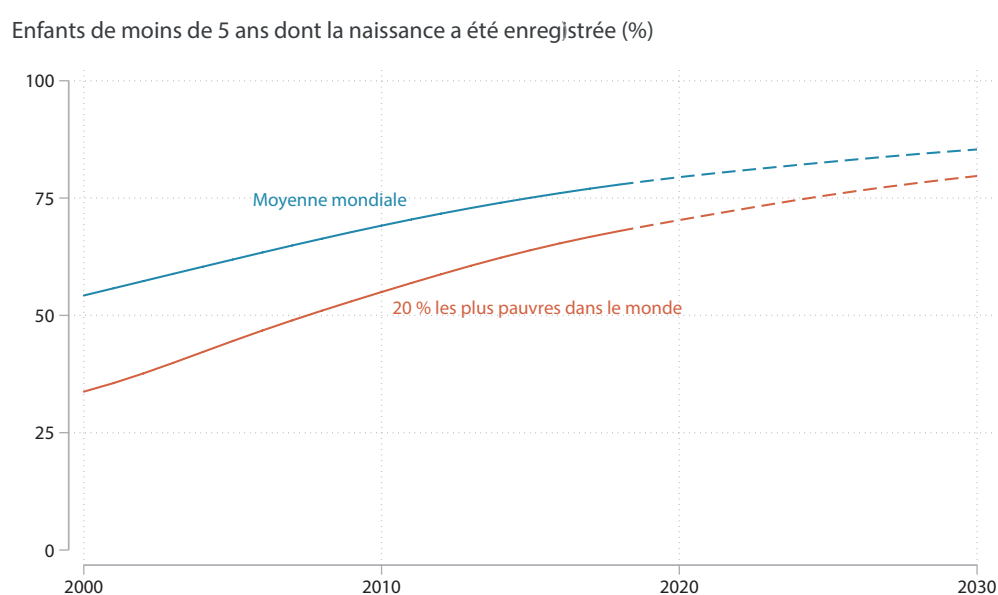
La situation des enfants placés dans des structures de protection de remplacement, et dans les institutions surtout, a fait l'objet d'une attention particulière de la part du Comité des droits de l'enfant. Ces 30 dernières années, de nouvelles directives internationales, notamment les Lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants en 2009, ont encouragé les politiques visant à empêcher la séparation avec les parents lorsqu'elle n'est pas nécessaire, à favoriser la prise en charge des enfants hors institutions et à mettre en place des solutions de protection de remplacement qui répondent à l'intérêt supérieur de l'enfant. Celles-ci incluent les aides pour la prise en charge informelle par des proches, la famille élargie ou des amis proches de la famille ; les familles d'accueil et autres placements familiaux et de type familial ;

les placements en institution tels que les centres de placement d'urgence et de transit et les foyers d'hébergement en petits groupes ; et les modes de vie indépendants, sous supervision, pour les jeunes.

La mise en œuvre de ces lignes directrices est encore loin d'être achevée. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, une tendance inquiétante s'affirme avec le développement de structures de protection de remplacement privées, non enregistrées, qui ne bénéficient d'aucune surveillance et enrôlent souvent activement des enfants de leur famille.³⁶ En Ouganda, par exemple, on en comptait 35 au milieu des années 1990. Aujourd'hui, il y en a 800.³⁷

Pourtant, au cours de la dernière décennie, s'inspirant en partie des Lignes directrices des Nations Unies et du travail du Comité des droits de l'enfant, de nombreux pays ont redoublé d'efforts pour établir des normes de qualité et des mécanismes d'inspection destinés aux structures de protection de remplacement. On a davantage mis l'accent sur les droits et le développement des enfants, chaque gestion de cas individuel disposant des points de vue des enfants eux-mêmes.

Figure 4: **Le nombre d'enfants dont la naissance est enregistrée augmente**



Source: **Calculs de Save the Children fondés sur des EDS, des MICS et des données de la Banque mondiale et de l'UNICEF. Les lignes pointillées indiquent des projections.**



1.5 Participation et voix des enfants

Le droit à une identité est l'une des pierres angulaires de la CDE ainsi qu'un levier crucial pour d'autres droits. Depuis 1989, il y a eu une nette augmentation de l'enregistrement des naissances en ce qui concerne les enfants de moins de cinq ans, passant de 55 % en 2000 à 78 % en 2018. L'UNICEF et Plan International surtout ont joué un rôle clé en encourageant cette évolution : dans le cas du Ghana, une campagne d'enregistrement des naissances au début des années 2000 a fait passer le taux de 44 % à 71 % en seulement cinq années.³⁸

Une existence officiellement reconnue par la loi constitue souvent un premier pas pour que les enfants puissent se faire entendre. Les enfants connaissent mieux leur propre situation, et la qualité de la prise de décision se trouve améliorée lorsqu'ils sont capables d'influencer les décisions qui ont un impact sur leur vie.

Cette participation prend de nombreuses formes différentes qui s'adaptent à leurs capacités à mesure qu'ils évoluent. La participation est souvent plus pertinente dans les contextes les plus proches de l'enfant – chez eux, dans les structures de protection de remplacement, les écoles et les communautés, où l'on prend des décisions courantes. En grandissant, leurs occasions de participation dans des espaces

plus vastes avec leurs pairs et avec des acteurs culturels, religieux et politiques sont également importantes, notamment pour élaborer des budgets publics, des plans, des politiques et des services.

La CDE a permis aux gouvernements et aux organisations de la société civile de prendre davantage conscience de la valeur de la participation, ce qui se reflète dans les lois, les politiques, les procédures et les directives nationales en matière d'éducation, de santé, de soins, de protection et de justice. Par exemple, dans plusieurs pays d'Amérique latine, des représentants des enfants participent à la prise de décision municipale, y compris aux processus budgétaires, et l'âge requis pour voter a été abaissé à 16 ans en Argentine, au Brésil, à Cuba, en Équateur et au Nicaragua. Au Népal, il existe plus de 23 000 communautés ou clubs d'enfants en milieu scolaire qui collaborent avec le gouvernement local. La participation des enfants à la prise de décisions locale est également encouragée au Bangladesh et aux Philippines.

1.6 Réduction de la pauvreté et investissement dans l'enfance

Au cours des trois dernières décennies, un grand nombre des améliorations de la vie des enfants ont été déclenchées par la CDE. Mais le changement économique sous-jacent a aussi contribué à beaucoup de ces avancées. Depuis 1989, le PIB par habitant a plus que triplé en termes réels, avec un bond de 5 000 dollars à plus de 17 000 dollars aujourd'hui. Cette augmentation massive des retombées économiques a permis à plusieurs millions de familles et à de nombreux gouvernements d'investir bien davantage dans la nutrition, la santé et l'éducation des enfants.

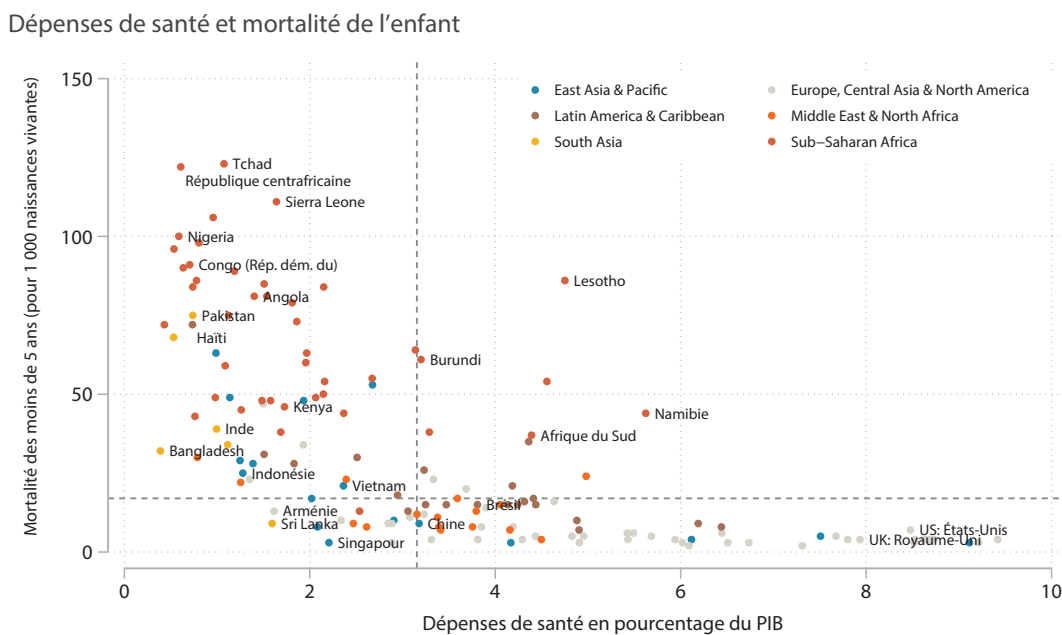
Trois décennies de croissance économique mondiale ont donné lieu à une réduction majeure de la pauvreté de revenu, près de 1,1 milliard de personnes ayant pu s'extraire du revenu de « 1 dollar par jour » (ou son équivalent actuel) depuis 1990. Cependant, les données relatives à la réduction de la pauvreté mondiale cachent de fortes variations. La plupart des personnes qui sont sorties de l'extrême pauvreté se trouvaient en Asie, mais des centaines de millions de « non-pauvres »

vivent dans la précarité, juste au-dessus des seuils de pauvreté. Les inégalités grandissantes signifient également qu'avec le temps la croissance a produit moins d'effets sur la réduction de la pauvreté. Qui plus est, la nature de la croissance économique soulève de sérieuses questions de durabilité : beaucoup de personnes, bien que sorties de la pauvreté, font face à de nouvelles menaces, différentes, pour leur bien-être, parmi lesquelles l'insécurité, la destruction de l'environnement et l'effilochement des liens sociaux.

Malgré ces difficultés, aujourd'hui, beaucoup moins d'enfants souffrent du manque matériel absolu qu'à la période où la CDE a été adoptée. Les investissements gouvernementaux dans certains services destinés aux enfants, bien que souvent difficiles à identifier dans les budgets nationaux, ont progressé, selon les estimations de la Banque mondiale. À l'échelle internationale, entre 1999 et 2015, les dépenses nationales d'éducation ont grimpé de 4,1 % à 4,8 % du produit intérieur brut, et celles de la santé de 4,6 % à 5,8 %. Pour les pays qui ont investi efficacement, ces hausses de dépenses ont sans aucun doute amélioré la vie d'un grand nombre d'enfants.

De plus en plus de gouvernements s'appuient également sur l'augmentation de ces revenus) pour poser les fondations de systèmes de sécurité sociale conçus, tout du moins en partie, pour protéger les droits des enfants. Le plus souvent, il s'agit de sommes d'argent versées sous forme de subventions à la famille ou à l'enfant ou dans le cadre de la réponse aux urgences humanitaires. Depuis 1989, des programmes de sécurité sociale profitant aux enfants se sont étendus depuis l'Europe et l'Amérique latine et apportent une couverture à des millions d'enfants pauvres de certaines parties d'Asie et d'Afrique.³⁹ Toutefois, cette protection est encore inégale, seul un tiers des enfants dans le monde bénéficiant de ces programmes. Beaucoup de pays ont également réduit les prestations sociales depuis la crise financière de 2008-2009, et la plupart des pays à faible revenu dépendent encore fortement des aides étant plus souvent de simples programmes pilotes que des systèmes universels. Néanmoins, des éléments de plus en plus nombreux démontrent que lorsque les transferts sociaux sont bien conçus et bien ciblés, ils peuvent grandement améliorer la santé, la sécurité alimentaire et l'apprentissage des enfants.⁴⁰

Figure 5: Les pays à forte mortalité de l'enfant sous-investissent dans la santé



Source: Groupe interorganisations de l'ONU pour l'estimation de la mortalité juvénile et Banque mondiale Données de la dernière année disponible et des pays d'un million d'habitants ou plus.

1.7 Conclusion

Au cours des 30 dernières années, la Convention relative aux droits de l'enfant a révolutionné la situation des enfants tout autour du monde. De nouvelles lois et politiques ont apporté un cadre pour l'action. L'augmentation des investissements publics en faveur des services et interventions qui profitent aux enfants, un meilleur suivi des progrès réalisés, un engagement plus poussé de la société civile ainsi qu'une réduction généralisée de la pauvreté constituent des facteurs qui, chacun, ont contribué à un monde dans lequel les enfants sont en meilleure santé, mieux éduqués et plus protégés que jamais auparavant.

Les efforts visant à réaliser les droits de l'enfant peuvent désormais s'appuyer sur un ensemble beaucoup plus complet d'objectifs et de cibles convenus au niveau mondial qu'auparavant. Les objectifs de développement durable des Nations Unies, fixés pour l'année 2030, reflètent nombre de promesses faites par les gouvernements lorsqu'ils ont ratifié la CDE. Ils comprennent des cibles destinées à protéger les enfants contre toutes les formes de violence, à promouvoir l'égalité des sexes, à lutter contre les autres formes de discrimination et à éradiquer le travail et l'exploitation des enfants. Un point important réside dans le fait qu'ils sont applicables à tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu. La prochaine étape est d'appliquer ces cibles aux plans et budgets gouvernementaux et de créer des mécanismes plus efficaces pour les suivre et en rendre compte, dans lesquels les enfants seront en capacité d'influencer les décisions qui concernent leur vie.

Le nouvel agenda mondial comporte une disposition capitale supplémentaire : la promesse de « ne laisser personne de côté ». Les 30 dernières années ont honoré beaucoup des promesses de la CDE, et au cours du processus, les vies d'innombrables enfants ont été améliorées. Mais pour plusieurs millions d'entre eux, cette promesse n'a pas été tenue. Ces enfants ne sont pas victimes de malchance, mais font les frais de négligence, d'inaction et de discrimination. Une nouvelle ère faite d'engagement, d'action et de justice est nécessaire pour concrétiser la vision de la CDE.



2 Le programme inachevé



Si les progrès réalisés en faveur des enfants depuis l'adoption de la CDE sont sans précédent, le programme inachevé ne doit pas être sous-estimé. Les objectifs de développement durable, approuvés lors de l'Assemblée générale 2015 des Nations Unies, engagent chaque pays à mettre fin à l'extrême pauvreté, à la famine et à la mort évitable des enfants, ainsi qu'à faire en sorte que chacun d'entre eux puisse apprendre, d'ici 2030. De manière tout à fait cruciale, les gouvernements ont promis de s'assurer que ces cibles sont poursuivies en accordant une attention toute particulière aux personnes qui avaient été laissées de côté par les précédents engagements mondiaux, les Objectifs du Millénaire pour le développement. En tant que tels, les ODD constituent un test extrêmement important sur l'engagement des gouvernements et leur capacité à accomplir la promesse de la CDE.

Cette promesse est rompue chaque jour pour des millions d'enfants. Selon les tendances actuelles, près de deux tiers des pays en voie de développement sont en retard dans l'accomplissement des cibles des ODD liées à un faisceau de besoins fondamentaux, dans des domaines tels que la nourriture, la santé, l'éducation, l'accès à l'eau et l'assainissement, ainsi que l'énergie.⁴¹ En ce qui concerne les États fragiles, cette proportion s'élève à 4 pays sur 5.⁴² Du point de vue des enfants, la progression particulièrement lente des pays les plus pauvres pose problème. Proportionnellement, ces pays ont une forte population âgée de moins de 18 ans, et leur population d'enfants continue de croître rapidement. Ils ont également des États relativement faibles, dont la capacité à répondre aux besoins fondamentaux des personnes est limitée.

Dans la plupart des pays à revenu intermédiaire, en revanche, le dénuement est de plus en plus concentré dans des zones géographiques et des groupes sociaux en particulier. Mais dans ces deux contextes, ce sont les enfants les plus pauvres qui sont les plus laissés pour compte. La mortalité de l'enfant en est un bon exemple. Les enfants appartenant au cinquième des foyers les plus pauvres ont un risque 40 % plus élevé que la moyenne mondiale de mourir avant leur cinquième anniversaire. Dans 19 pays,

dont l'Inde et le Nigeria, l'écart de survie entre le cinquième le plus pauvre et la moyenne nationale ne se résorbera pas avant la fin de ce siècle.⁴³ Un exemple similaire est celui de la nutrition : les jeunes enfants des familles les plus pauvres et qui vivent dans les zones rurales et reculées sont plus susceptibles de souffrir d'un retard de développement.⁴⁴

La pauvreté affecte de façon disproportionnée les jeunes. Parce que, dans la plupart des sociétés, les foyers pauvres ont plus d'enfants, ces derniers ont généralement deux fois plus de risques d'être pauvres que les adultes et comptent pour la moitié des personnes qui restent dans l'extrême pauvreté. Des mesures multidimensionnelles estiment à 700 millions le nombre d'enfants encore sérieusement privés de bien-être et de droits socio-économiques.⁴⁵ Les efforts pour atteindre les objectifs de 2030 doivent donc commencer par la reconnaissance que des interventions et politiques ciblant les enfants sont indispensables afin que soient levés les obstacles qui ont laissé des millions de personnes de côté.

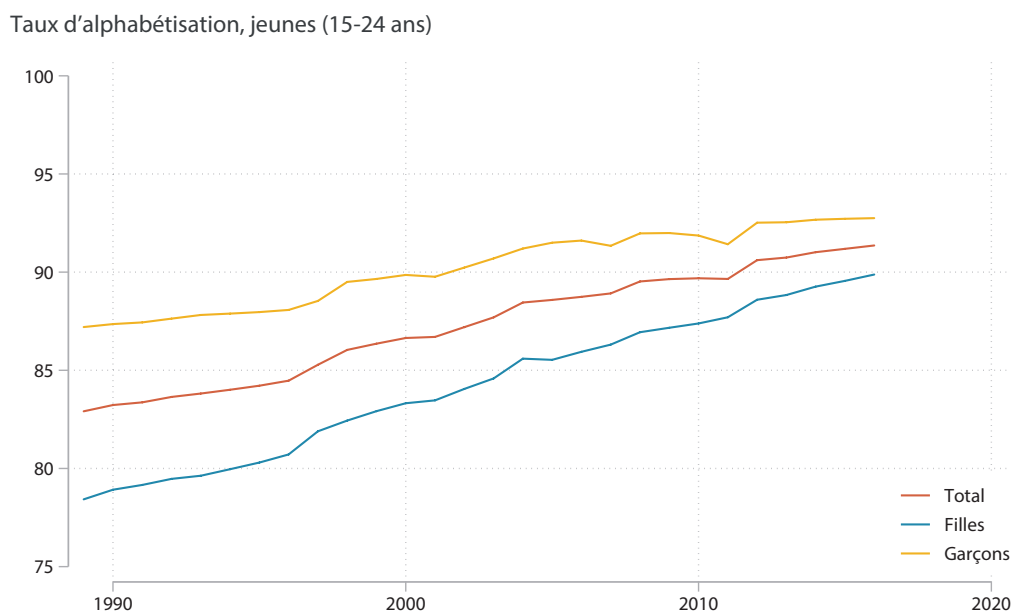
2.1 Les enfants laissés pour compte

Derrière les données nationales se trouve un tableau complexe de groupes d'enfants spécifiques à qui les avancées récentes n'ont pas profité. Malgré de nombreuses améliorations de la situation des filles, tout autour du monde elles continuent à se heurter à des barrières à l'égalité avec les garçons (voir encadré 5). Par exemple, les filles sont 5 millions de plus que les garçons à ne pas aller à l'école à l'âge du primaire, leur probabilité de ne jamais y être inscrites est plus forte, et leur scolarisation en primaire reste encore derrière celle des garçons dans une trentaine de pays.⁴⁶

« À Chabota, le mariage d'enfants est dû à la pauvreté... les parents se servent des petites filles comme d'un capital pour sortir de la pauvreté ».

Collins, Zambie*

Figure 6: Les filles conservent un retard par rapport aux garçons en matière de résultats de l'éducation



Source : UNESCO et Banque mondiale

La disparité entre les sexes en matière d'éducation est particulièrement tenace au niveau secondaire : alors que plus des deux tiers des pays ont atteint la parité en école primaire, moins d'un tiers l'ont atteinte dans l'enseignement secondaire. En Afrique de l'Ouest et centrale, par exemple, pour 100 garçons, seulement 83 filles sont scolarisées

dans le secondaire.⁴⁷ De nombreux facteurs sont à l'œuvre : certains systèmes scolaires interdisent aux filles enceintes et aux jeunes mères d'assister aux cours, et l'absence de toilettes séparées pour les filles ainsi que le risque de harcèlement et d'agressions sexuels, à l'école et sur son chemin, jouent également un rôle.⁴⁸



ENCADRÉ 5: GENRE ET DROITS DE L'ENFANT



Le principe de non-discrimination est au cœur de la CDE et constitue la clé pour faire en sorte que les droits soient garantis pour tous les enfants, filles et garçons. Alors que la discrimination prend des formes très variées, l'inégalité entre les sexes reste l'un des obstacles les plus tenaces et répandus qui empêchent les enfants, surtout les filles, de réaliser pleinement et équitablement leurs droits.

En dépit d'importants progrès au cours des dernières décennies, les obstacles liés au genre empêchent systématiquement les filles et les femmes d'avoir accès à des services et ressources essentiels ainsi que d'en avoir le contrôle. Des normes sexistes néfastes peuvent également faire obstacle à ce que les filles et les femmes puissent prendre des décisions, et renforcer ainsi le cycle de dénuement et de marginalisation.

Cette discrimination se traduit par de graves violations des droits. Deux fois plus de filles que de garçons ne vont jamais à l'école primaire.⁴⁹ Au moins 1 fille sur 3 subit des violences sexistes, souvent dès la petite enfance. La violence institutionnalisée, sous la forme de mariages d'enfants et d'un manque de protection des filles, contribue à faire des complications liées à la grossesse et à la naissance la principale cause de décès parmi les filles de 15 ans et plus.⁵⁰

La pauvreté frappe plus fortement les femmes et les filles. Une baisse de 1 % du PIB augmente la mortalité infantile de 7,5 décès pour 1 000 naissances chez les filles, contre 1,5 chez les garçons.⁵¹ Les femmes et les filles consacrent entre 2 et 10 fois plus de temps à des tâches non rémunérées que leurs congénères masculins et se heurtent à des obstacles déterminants pour parvenir à une participation égale, ainsi qu'à des déséquilibres de pouvoir dans divers contextes, notamment à la maison, au travail et dans les assemblées législatives.⁵²

La discrimination fondée sur le genre conduit à la violation des droits des garçons, tout autant que pour les filles. Les garçons sont particulièrement exposés au risque d'être enrôlés dans des groupes armés et des gangs violents et sont plus susceptibles d'avoir recours à la violence pour régler des différends. Ils ont plus de risque d'entrer en conflit avec la loi. Les normes culturelles refusent souvent aux garçons la possibilité d'exprimer des émotions ; le taux de suicide des garçons adolescents est deux fois supérieur à celui des filles.⁵³ La répartition rigide des rôles entre les sexes crée des barrières qui empêchent les garçons d'assumer des rôles de soutien et de partager équitablement le travail domestique.

Réaliser les droits des enfants et accélérer les progrès en vue d'atteindre les ODD vont exiger des gouvernements, de la société civile et des institutions internationales qu'ils portent une attention bien plus importante à l'égalité des sexes. Cela nécessitera également des changements profonds d'attitudes et de comportements sociaux pour veiller à ce que les femmes et les filles disposent de la confiance, la capacité, l'accès et la liberté d'action qui leur permettent de prendre des décisions égales et éclairées, tant dans la vie privée que dans la vie publique.

Les filles ont bien d'autres désavantages, qui renforcent et reflètent la discrimination fondée sur le genre. Citons, par exemple, le mariage d'enfants, qui affecte massivement les filles plutôt que les garçons et est fortement associé au décrochage scolaire, mais aussi les risques de complications et de décès au cours de la grossesse et de la naissance et un potentiel de revenus réduits à vie. Chaque année, 12 millions de filles se marient avant l'âge de 18 ans, et 1 fille sur 9, selon les estimations, est mariée avant l'âge de 15 ans dans les pays en voie de développement.⁵⁴

Dans certains cas, les disparités entre les sexes fonctionnent dans l'autre sens. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la scolarisation des garçons a été inférieure à celle des filles pendant les deux dernières décennies, avec seulement 90 garçons dans l'enseignement secondaire supérieur pour 100 filles.⁵⁵ Et comme, dans de nombreux pays à revenu intermédiaire et élevé, le défi à relever évolue, passant du souci de scolariser les enfants à celui de s'assurer qu'ils apprennent, les garçons prennent souvent du retard. En 2015, dans les pays de l'OCDE, les garçons de 15 ans accusaient un retard moyen de deux tiers d'une année scolaire par rapport aux filles en termes de capacités de lecture.⁵⁶

Certains groupes d'enfants se heurtent à des obstacles particulièrement difficiles à surmonter pour faire respecter leurs droits. Selon certaines estimations, 150 millions d'enfants dans le monde présentent un handicap.⁵⁷ Ils comptent parmi les enfants les plus structurellement défavorisés dans beaucoup de sociétés et sont surreprésentés dans les pays pauvres et au sein des foyers les plus pauvres : un cinquième des personnes les plus pauvres dans le monde a un handicap.⁵⁸ Le handicap est à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté : maladie, manque de soins médicaux, malnutrition et conflit rendent les enfants de familles déjà pauvres plus susceptibles d'être handicapés. Mais le handicap fait aussi tomber des foyers dans la pauvreté et augmente la probabilité que les enfants grandissent sans que leurs droits soient respectés.

Comme pour de nombreux groupes d'enfants qui subissent des discriminations, les données sont disparates, mais on estime que moins de la

moitié des enfants handicapés terminent l'école primaire et qu'un tiers de l'ensemble des enfants non scolarisés a un handicap.⁵⁹ Au Bangladesh, 30 % des personnes qui ont un handicap ont achevé l'enseignement primaire, contre 48 % de celles qui n'en ont pas.⁶⁰

Les adolescents qui se disent lesbiens, gays, bisexuels, transgenres, en questionnement et intersexes, ou bien qui sont identifiés comme tels par leur communauté ou les autres jeunes, se trouvent souvent dans une situation extrêmement vulnérable. Dans de nombreux cas, ils sont ostracisés ou persécutés, à l'école et à la maison, et dans certains pays, ils risquent des violences « correctives » ou l'incarcération. Malgré les preuves de vulnérabilité à la violence et à l'autodestruction, les services de soutien financés par des fonds publics destinés aux enfants LGBTQI manquent de ressources ou n'existent simplement pas dans beaucoup trop de pays. D'après les données, le taux de suicide parmi les enfants LGBTQI est trois fois plus élevé que celui des enfants hétérosexuels.⁶¹ Au Brésil, 12 % des suicides et près de 6 % des meurtres parmi les moins de 19 ans sont signalés comme ayant pour cause l'homophobie.⁶² Une étude de Save the Children International au Vietnam révèle que les enfants LGBTQI ont une probabilité plus forte de se retrouver à vivre dans la rue, sans papiers d'identité, rejetés par leur famille et d'être forcés de se livrer au commerce du sexe et de subir d'autres formes d'exploitation.⁶³

Certains des enfants les plus vulnérables à l'exploitation et aux abus sont ceux qui vivent et travaillent dans la rue. Les définitions varient et les données présentent des écarts, mais on estime que des dizaines de millions d'enfants sont concernés.⁶⁴ Rien qu'en Inde, les estimations tablent sur un chiffre compris entre 11 et 18 millions d'enfants.⁶⁵ Même si les contextes dans lesquels ils vivent et travaillent sont très diversifiés, beaucoup de ces enfants ont déjà fait l'objet de graves violations de leurs droits avant même de passer du temps dans la rue, que ce soit à la maison ou dans les institutions de placement ou de justice pour mineurs. Une fois à la rue, nombre d'enfants sont incapables d'accéder aux services essentiels et dénoncent les violences et abus subis des mains de la police ainsi que la vulnérabilité aux gangs criminels.⁶⁶



souvent non seulement l'accès à l'école, aux soins de santé et aux systèmes de sécurité sociale, mais augmente aussi le risque de travail des enfants, de mariage d'enfants et de traite.

Les naissances non enregistrées peuvent constituer le premier épisode d'une vie entière de discrimination, de marginalisation et de violence approuvées par l'État. L'expérience du peuple Rohingya au Myanmar en est une illustration : la loi de 1982 sur la citoyenneté a privé les Rohingyas de leur citoyenneté et de leur droit à une identité propre. Cela a entraîné des restrictions draconiennes dans la vie quotidienne, notamment l'interdiction de voyager sans autorisation, de travailler hors des communautés d'origine et de se marier sans permission⁷⁰ bien avant l'éclatement de la violence massive soutenue par l'État en 2017.

Pour des millions d'enfants, un manque partiel ou total de droits de citoyenneté est à l'origine de leur exclusion des services essentiels et empêche la réalisation de leurs autres droits. Selon les estimations, 3,7 millions d'enfants réfugiés ne sont pas scolarisés, les réfugiés ayant une probabilité 5 fois plus élevée que les enfants non-réfugiés d'être privés de leur droit à l'éducation dans leur pays d'accueil.⁶⁷ Dans certains cas, les enfants qui ont dû quitter leur maison à cause d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit sont devenus doublement vulnérables, parce que leurs papiers d'identité, indispensables pour pouvoir bénéficier de services, sont perdus ou détruits, ou parce que les systèmes d'enregistrement des naissances ont temporairement cessé de fonctionner.⁶⁸

Dans d'autres cas, les enfants ne sont simplement pas enregistrés. En dépit des progrès réalisés depuis 2000, plus d'un cinquième des naissances dans le monde ne sont toujours pas enregistrées, ce qui affecte 146 millions d'enfants.⁶⁹ L'impact est plus fort chez les enfants les plus pauvres, les naissances au sein des 20 % des foyers les plus pauvres ayant 15 % de chance en moins que la moyenne mondiale d'être enregistrées. Le droit à une identité légale est important en soi, mais c'est aussi une porte d'entrée vers d'autres droits. Inversement, l'absence de documents administratifs permettant d'établir l'identité d'une personne empêche

Nombre de ces sources de discrimination se chevauchent et se renforcent les unes les autres – une fille vivant dans une zone rurale reculée et qui appartient à un groupe ethnique discriminé sera bien plus désavantagée qu'une fille vivant en ville et appartenant à un groupe ethnique dominant, par exemple. Lorsque les données sont ventilées, pour brosser un tableau plus précis du préjudice, on utilise cet exemple : dans de nombreux pays à revenu intermédiaire, les groupes d'enfants exclus s'en sortent moins bien que les enfants des pays qui sont en moyenne beaucoup plus pauvres. Par exemple, au Honduras, la région la plus défavorisée, Lempira, a un résultat multidimensionnel concernant le dénuement des enfants similaire à la moyenne d'Haïti, un pays à faible revenu.⁷¹ Faire en sorte qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte dans les efforts entrepris en vue d'atteindre les ODD va exiger des gouvernements qu'ils consacrent plus d'attention à la discrimination et qu'ils lèvent les obstacles sociaux et économiques sous-jacents qui empêchent le développement.

2.2 Exploitation économique

Des millions d'enfants continuent à être exploités économiquement, avec pour conséquence des préjudices immédiats et

des dommages à long terme, ainsi qu'un ralentissement de la progression vers les objectifs de 2030. Malgré une réduction globale du nombre d'enfants qui travaillent, 152 millions d'enfants autour du monde continuent à travailler. Près de la moitié de ces enfants exercent ce que les Nations Unies décrivent comme un travail dangereux qui met directement en péril leur santé, leur sécurité et leur développement moral.⁷²

L'expérience du travail des enfants diffère pour les garçons et les filles. Les garçons sont plus susceptibles d'avoir un travail dangereux,

tandis qu'on attend des filles qu'elles assument la responsabilité des tâches ménagères, ce qui n'est pas mesuré dans la plupart des estimations officielles du travail des enfants. Les filles ont également une plus grande probabilité d'accomplir un « double travail », en ayant un travail rémunéré et en aidant aussi à la maison, surtout pour la préparation des repas, le ménage, la collecte de l'eau et la garde des enfants. Selon les estimations, 58 % du travail rémunéré des enfants est exécuté par des garçons, bien que, chez eux, l'incidence ait diminué deux fois plus vite que chez les filles au cours des dernières années.⁷³

ENCADRÉ 6: PARLER AUX ENFANTS TRAVAILLEURS



Récemment, des consultations réunissant plus de 1 800 enfants travailleurs de 36 pays ont fait apparaître une série de raisons qui expliquent le travail des enfants et ont montré des impacts positifs et négatifs. Alors que certains enfants affirment avoir fait le choix de travailler pour aider leur famille, apprendre de nouvelles compétences ou prolonger leur instruction, d'autres se sont sentis obligés de travailler. Dans certains cas, la mauvaise qualité de l'enseignement a été citée comme une raison du décrochage scolaire et de l'entrée dans le monde du travail. Des enfants ont raconté la difficulté de trouver un équilibre entre le travail et les études. Un grand nombre d'entre eux ont expliqué que leurs gains leur permettent de payer les frais de scolarité.

Les enfants travailleurs ont insisté sur la nécessité d'améliorer les politiques et les pratiques qui :

- réduisent la pauvreté de la famille et donnent accès à un travail décent aux parents
- garantissent une éducation gratuite et de bonne qualité pour tous les enfants et un accès non discriminatoire à d'autres services fondamentaux (y compris l'enregistrement des naissances)
- protègent les enfants du travail dangereux et néfaste et font respecter la réglementation
- améliorent les conditions de travail et favorisent une activité sûre et digne, là où travaillent des enfants
- encouragent les formations professionnelles ouvertes aux enfants handicapés
- préviennent et répondent aux types de violence qui touchent différemment les filles et les garçons, dans les familles, les écoles, les lieux de travail et les espaces publics
- écoutent les enfants travailleurs et les impliquent régulièrement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

Informations issues de Il est temps de parler (2018). Points de vue des enfants sur le travail des enfants. Kindernothilfe et Terre des Hommes.

« Les filles sont moins bien traitées que les garçons ; quand les filles arrivent à la maison juste après l'école, elles commencent à travailler. Quand les garçons posent leur sac à dos, ils commencent à jouer ; ils ne veulent pas aider les filles, on ne peut pas les envoyer acheter des choses ».

Lenka, Burkina Faso*

Une récente étude sur le déclin du travail des enfants au Brésil et au Mexique portant sur les 20 dernières années montre que même si la progression des revenus et l'urbanisation ont joué un rôle majeur, les réponses de politiques intégrées ont eu l'influence la plus forte. Le renforcement des normes juridiques et de la réglementation, les régimes de protection sociale qui augmentent les revenus des ménages et aident à maintenir la scolarisation des enfants, le développement de l'éducation, ainsi que l'amélioration des salaires et des conditions de travail des adultes ont contribué à réduire la pression exercée sur les ménages pauvres qui les pousse à envoyer leurs enfants travailler et ont encouragé les démarches positives des parents et des employeurs.⁷⁴

Les enfants eux-mêmes ont été largement exclus des efforts entrepris pour lutter contre le travail des enfants, malgré la preuve qu'un renforcement du dialogue avec les enfants travailleurs et leur famille est essentiel pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques efficaces (voir encadré 6).⁷⁵ Écouter les enfants qui travaillent peut également être un élément important pour leur confiance en eux, leur développement et leur protection et les rend plus susceptibles de défendre leurs droits et ceux des autres dans le futur.⁷⁶

Les conflits et les crises humanitaires accentuent souvent l'exploitation économique des enfants. Il est estimé que le travail des enfants dans les pays touchés par les conflits armés est 77 % plus élevé que la moyenne mondiale, et l'incidence du travail dangereux l'est de 50 %.⁷⁷ Les conflits et les catastrophes engendrent également de la traite, puisque les enfants sont déracinés et séparés de leur famille.⁷⁸ Au Népal, par exemple, un récent rapport national commissionné par des agences qui travaillent

dans le domaine de l'enfance décrivait comment le tremblement de terre de 2015 avait augmenté la traite, ainsi que la migration à l'étranger à des fins professionnelles.⁷⁹

Les taux de détection, de signalement et de condamnation pour traite ont augmenté au niveau mondial, même s'il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette hausse est attribuable à une réponse plus efficace des gouvernements et des autorités publiques ou à une aggravation du problème.⁸⁰ La proportion dans laquelle les enfants sont touchés est variable – en Afrique de l'Ouest, les enfants représentent une majorité des victimes de traite –, et il existe d'importantes différences entre les sexes. La traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle affecte massivement les filles, qui comptent également pour une majorité des enfants victimes de traite en Amérique latine.⁸¹ Pour apporter une réponse efficace à la traite des enfants, il est indispensable que les organismes d'application de la loi, les services de protection de l'enfance et les communautés d'origine, de transit et de destination collaborent étroitement. Les gouvernements et les organismes d'application de la loi doivent aussi accorder plus d'attention à la collaboration internationale, car de plus en plus d'enfants franchissent les frontières nationales.

2.3 Mettre fin à la violence envers les enfants

La violence envers les enfants est sans doute le domaine de la CDE qui présente l'écart le plus grand entre les aspirations et la réalisation. Lors des consultations avec les enfants qui se sont déroulées dans toutes les régions du monde afin de se préparer aux objectifs de développement durable des Nations Unies, la violence est apparue comme leur problème le plus urgent, avec des appels spécifiques à mettre fin au harcèlement, à l'exploitation économique, au mariage d'enfants, à la traite des enfants, aux châtiments corporels, aux mutilations génitales féminines et à l'excision, au recrutement par des acteurs armés et aux violences scolaires.⁸² Les enfants consultés pour l'élaboration de ce rapport ont souligné l'importance particulière des efforts visant à éliminer les violences familiales et scolaires.⁸³



La violence envers les enfants est un phénomène complexe et difficile à combattre. Premièrement, la majorité des violences faites aux enfants sont perpétrées au sein des foyers et des communautés, par des parents ou d'autres adultes qui ont la responsabilité de s'occuper d'eux et d'assurer leur bien-être. Par définition, presque tout ce qui se passe dans le cadre familial est hors de vue, et dans de nombreux pays, de vigoureux débats interrogent le degré d'intervention des services gouvernementaux dans la vie de famille lorsque l'on y suspecte de la violence. Ces questions sont plus facilement réglées lorsque la violence en question va à l'encontre des codes éthiques de la communauté dans laquelle elle a lieu. Mais la réalité est également que beaucoup de violences sont profondément ancrées dans des attitudes et normes sociales observées par la communauté, que l'on ne change qu'avec du temps et des efforts.

Deuxièmement, alors que les enfants subissent majoritairement la violence des mains des adultes, dans de nombreux cas ils la subissent des mains d'autres enfants. En Amérique latine et dans les Caraïbes par exemple, où le taux d'homicides volontaires sur les enfants, pour la plupart des adolescents garçons, est le plus élevé du monde,

l'incidence a connu une hausse de 4,5 % depuis 2000.⁸⁴ La majorité de leurs auteurs sont des connaissances et, pour beaucoup, également des adolescents.⁸⁵ Moins dramatique mais plus répandu, le harcèlement par des camarades est cité par les enfants du monde entier comme un problème majeur, la violence et le harcèlement en ligne étant un phénomène en expansion qui expose les enfants à de nouveaux risques (voir encadré 7).

ENCADRÉ 7: LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS DANS UN MONDE NUMÉRIQUE



Avec le développement de l'accès à Internet, la violence en ligne devient un problème de plus en plus prégnant tout autour du monde. Par exemple, au Royaume-Uni, un enfant sur quatre âgé de 11 à 16 ans a été déjà affecté par des expériences vécues sur des sites de réseaux sociaux.⁸⁶ Les risques incluent le harcèlement et la discrimination, souvent avec une dimension sexiste ; la manipulation à des fins d'exploitation sexuelle ; et le partage de contenus extrêmes, notamment de pornographie et d'images violentes. Bien que la relation entre violence en ligne et hors ligne fasse l'objet d'un débat, des éléments attestent que les abus en ligne créent une atmosphère permissive dans laquelle la violence physique peut éclater plus facilement.⁸⁷ La rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes a lancé récemment un rapport sur la violence en ligne faite aux femmes et aux filles, qui fixe des normes et des lignes directrices pour les États sur cette problématique.⁸⁸

Des consultations récentes organisées par ChildFund Alliance et rassemblant plus de 5 000 enfants âgés de 10 à 12 ans de 15 pays font apparaître que les enfants se sentent le moins en sécurité sur Internet et les réseaux sociaux et qu'ils veulent prendre une part active dans la prévention de la violence.⁸⁹

« Les réseaux sociaux te font perdre une partie de ta vie privée... nous avons le droit à une vie privée et la loi devrait nous protéger dans ce domaine ».
Jorge*, Espagne

Troisièmement, la violence envers les enfants est étroitement liée au pouvoir. Les enfants sont souvent vulnérables parce qu'ils sont physiquement plus petits que les personnes qui exercent la violence et parce que leur voix compte généralement moins, à la fois dans la loi et dans la coutume. Les enfants évoquent fréquemment leur peur de parler, et les victimes de violence reçoivent souvent des menaces pour les forcer à garder le silence et ne savent pas à qui elles peuvent en référer.⁹⁰

Les groupes d'enfants déjà marginalisés sont particulièrement vulnérables à ces abus de pouvoir. Une analyse de l'OMS de 2012 a révélé que les enfants souffrant d'un handicap ont 3,7 fois plus de risque d'être victimes de violences que les enfants qui n'ont aucun

handicap, et 2,9 fois en ce qui concerne les violences sexuelles.⁹¹ Les enfants handicapés et les très jeunes enfants ignorent souvent leurs droits et peuvent être physiquement incapables de parler de la maltraitance.⁹² En Inde, les enfants issus des castes répertoriées subissent souvent la violence des mains de personnes des castes supérieures, pour ce qui est perçu généralement comme des transgressions, comme l'accès à l'eau des sources publiques ou la participation à des événements religieux.⁹³

2.4 Les dimensions de la violence envers les enfants

Pour combattre la violence envers les enfants, il est nécessaire en premier lieu de comprendre qu'elle se manifeste différemment selon les étapes de la vie de l'enfant et les groupes d'enfants. Par exemple, les adolescentes sont particulièrement vulnérables aux violences sexuelles, les garçons présentent un risque accru d'homicide, tandis que les enfants plus jeunes sont davantage exposés aux méthodes de discipline violentes à la maison.

Figure 7: L'exposition à la violence évolue au cours de l'enfance



Source : Know violence in Childhood 2017.

Généralement, la violence envers les enfants commence dans la famille : au niveau mondial, 76 % des enfants de moins de 14 ans ont déjà subi des punitions physiques à la maison.⁹⁴ De fait, les méthodes de discipline physique sont des normes acceptées dans beaucoup de sociétés : plus d'un quart des personnes qui s'occupent d'eux affirment qu'elles sont nécessaires pour élever ou éduquer correctement les enfants.⁹⁵ Bien qu'il existe des variations entre les pays, les méthodes de discipline physique au sein du foyer sont relativement constantes dans un même pays, sans réels écarts entre les sexes et les différents groupes de revenus.⁹⁶ Même là où elles sont illégales, l'évolution des attitudes peut demander du temps. Plus de 15 ans après que les châtimements corporels ont été interdits en Allemagne, 17 % des adultes allemands considèrent qu'une légère claque sur la joue d'un enfant est une punition légitime.⁹⁷

La violence envers les enfants a souvent un lien étroit avec la violence contre les femmes, et l'une peut normaliser l'autre, lorsque les jeunes enfants assistent aux violences conjugales infligées à leur mère. Elle peut aussi renforcer la violence dans d'autres institutions, notamment dans les écoles et les crèches, où le traitement des enfants dépend habituellement du soutien tacite de la communauté. Une étude menée au Brésil par World Vision International et Instituto Igarapé montre que 40 % des enfants ne se sentent pas en sécurité à l'école et que 25 % subissent ou ont déjà subi des menaces ou de la violence physique ou verbale.⁹⁸ Une enquête similaire conduite par Save the Children International au Pérou signalait que 45 % des adolescents ont déjà vu quelqu'un se faire frapper à l'école.⁹⁹ En dépit des éléments qui attestent que la violence dans et autour des écoles nuit aux résultats de l'apprentissage et contribue au décrochage scolaire, 69 pays dans le monde autorisent encore les enseignants à user de punitions physiques dans les écoles.¹⁰⁰

« Nos enseignants viennent en classe avec un téléphone portable dans une main et un bâton dans l'autre ».
Mehedi*, Bangladesh



Les systèmes de protection de l'enfance de nombreux pays ne s'acquittent pas correctement de la prévention et de la réponse aux cas de violence à la maison et dans les milieux communautaires. En partie parce qu'ils sont relativement nouveaux et largement sous-financés, mais aussi parce que cette violence est souvent perçue comme une réalité inévitable, bien que malheureuse, de la vie.¹⁰¹ Les services de protection sont particulièrement peu efficaces lorsque les enfants se déplacent. Dans les contextes humanitaires, les enfants, souvent non accompagnés et séparés de leurs parents, ont particulièrement besoin d'un soutien renforcé, des efforts ciblés étant nécessaires pour intégrer la protection des enfants dans les processus de préparation aux situations d'urgence, d'intervention et de reconstruction, ainsi que pour gérer les enfants vulnérables lorsqu'ils traversent les frontières nationales.^{102 103}

Dans beaucoup de pays, les insuffisances en matière de protection de l'enfance se prolongent jusqu'aux systèmes judiciaires. Tout autour du monde, les enfants continuent à être jugés par des tribunaux pour adultes ; sont incarcérés avec des adultes ; et manquent d'un soutien et de soins spécialisés. Les enfants qui vivent et travaillent dans la rue et ceux qui sont séparés de leurs parents présentent un risque plus élevé que la moyenne de harcèlement policier, d'arrestations arbitraires, de détention et de violence.¹⁰⁴ Les systèmes de justice des mineurs manquent souvent de défense

indépendante et de mécanismes de plainte et sont dotés de moyens insuffisants.¹⁰⁵

Quelques progrès majeurs ont été faits dans la réforme de la justice des mineurs et l'application de mesures non privatives de liberté. Par exemple, en Afrique du Sud, la loi de justice des mineurs, adoptée en 2008, a réduit d'environ 90 % la détention d'enfants, et aux États-Unis, le taux de détention a chuté d'environ 50 % au cours des 20 dernières années.¹⁰⁶ Un récent rapport sur l'accès des enfants à la justice en Afrique montre également des progrès, mais identifie aussi de sérieuses difficultés. Celles-ci portent sur une spécialisation insuffisante des systèmes judiciaires pour répondre aux besoins des enfants victimes et témoins ; une dépendance aux services d'aide juridique assurés par les ONG et financés par des fonds privés dans de nombreux pays ; et des obstacles au traitement équitable des enfants handicapés et victimes d'agressions sexuelles.¹⁰⁷ Dans certains pays, des réformes ont fait marche arrière. Au Brésil, une hausse des crimes violents a entraîné un mouvement public de plus en plus puissant qui a réclamé et obtenu un abaissement de l'âge de la responsabilité pénale.¹⁰⁸ Récemment, la détention en Irak d'un grand nombre d'enfants issus de familles associées à l'État islamique a engendré des mauvais traitements et des abus généralisés, et dans le même temps, de nombreux gouvernements européens ont ouvertement remis en question l'application de normes juridiques établies aux citoyens qui se sont rendus dans les territoires contrôlés par l'État islamique alors qu'ils étaient enfants.¹⁰⁹

La violence sexuelle contre les enfants est un autre domaine où les progrès sont difficiles à évaluer. Les données sont trop limitées pour définir des tendances depuis 1989, et en raison de la stigmatisation associée à la violence sexuelle, elles sont souvent sous-déclarées.¹¹⁰ Pourtant, les éléments existants font apparaître un problème répandu : l'UNICEF estime que 15 millions d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans ont déjà subi une relation sexuelle forcée au cours de leur vie.¹¹¹ En Afrique subsaharienne, plus de 13 % des femmes et près de 8 % des adolescentes de 15 à 19 ans ont reconnu avoir subi des violences sexuelles.¹¹² L'ampleur et la nature de la violence sexuelle contre les garçons nécessitent d'être mieux appréhendées, mais les données disponibles montrent que les

filles présentent des risques particuliers. Cela se vérifie particulièrement dans les situations de conflit, le sexe étant utilisé pour terroriser et intimider, comme dans les violences à l'encontre des Rohingyas au Myanmar en 2017 et dans les conflits actuels de l'est de la RDC.¹¹³ Les sociétés qui sortent d'un conflit ainsi que celles qui sont touchées par des niveaux élevés de crimes violents observent aussi fréquemment des niveaux élevés de violence sexuelle contre les enfants. La Colombie en est une illustration, avec des adolescentes particulièrement touchées et une augmentation récente des incidents déclarés contre les très jeunes enfants, âgés de moins de quatre ans.¹¹⁴

Les tendances sont plus claires dans le cas des homicides que dans celui de la violence sexuelle : 95 000 enfants chaque année, dont 70 % de garçons, sont victimes de meurtre. Dans la plupart des régions du monde, les enfants courent moins de risque d'être assassinés aujourd'hui qu'au tournant du siècle.¹¹⁵ Cependant, l'Amérique latine et les Caraïbes enregistrent une tendance inverse : la région voit ses statistiques augmenter et, bien que ne comptant que 10 % des adolescents du monde entier, ceux-ci représentent 50 % des meurtres d'enfants.¹¹⁶

« Les politiciens devraient investir davantage dans les écoles et comprendre qu'il n'y a pas que des voyous dans les bidonvilles, il y a aussi beaucoup d'enfants... qui veulent que leurs droits soient respectés ».

Laura*, Brésil

Dans les sociétés les plus meurtrières, les effets de la violence sont souvent similaires à ceux des zones de conflit : les enfants subissent des traumatismes et des blessures physiques durables, ils ont peur de sortir et ont un apprentissage perturbé. Au Salvador, les écoles servent de centres de recrutement aux groupes armés, et les élèves et le personnel renoncent à y aller pour échapper aux violences : 39 000 élèves ont abandonné le système scolaire public en 2015 à cause des violences.¹¹⁷ Dans le Triangle nord d'Amérique centrale, où les

taux d'homicides excèdent ceux de nombreux conflits, la violence a également contribué au déplacement de masse. Une récente étude a calculé que chaque tranche de dix meurtres perpétrés dans la région entraînait la migration de six enfants supplémentaires vers les États-Unis, les flambées de violence constituant le principal facteur de la migration des enfants.¹¹⁸

Le coût cumulé de la violence présentée ici est énorme, sur la santé de chacun des enfants, leur développement émotionnel et comportemental et leur capacité à nouer des relations.¹¹⁹ Ces coûts personnels ont à la fois un impact sociétal, en termes de perte de confiance, de capital social et de développement humain gâché, et un impact économique colossal. On estime qu'en tenant compte des pertes sur la productivité future, le coût annuel de la violence faite aux enfants se situe entre 2 et 5 % du PIB mondial.¹²⁰

L'atteinte des objectifs de 2030 et la réalisation des droits des enfants dépendent d'une réduction massive et durable de la violence envers les enfants. L'objectif de mettre fin à la violence doit être accompli en combinant la poursuite sans relâche d'une vision à long terme – celle d'un monde dans lequel les enfants sont protégés et leurs droits respectés – avec des projets clairs et réalistes qui produisent des changements effectifs dans les lois, les politiques et les pratiques.

2.5 Le déficit de mise en œuvre

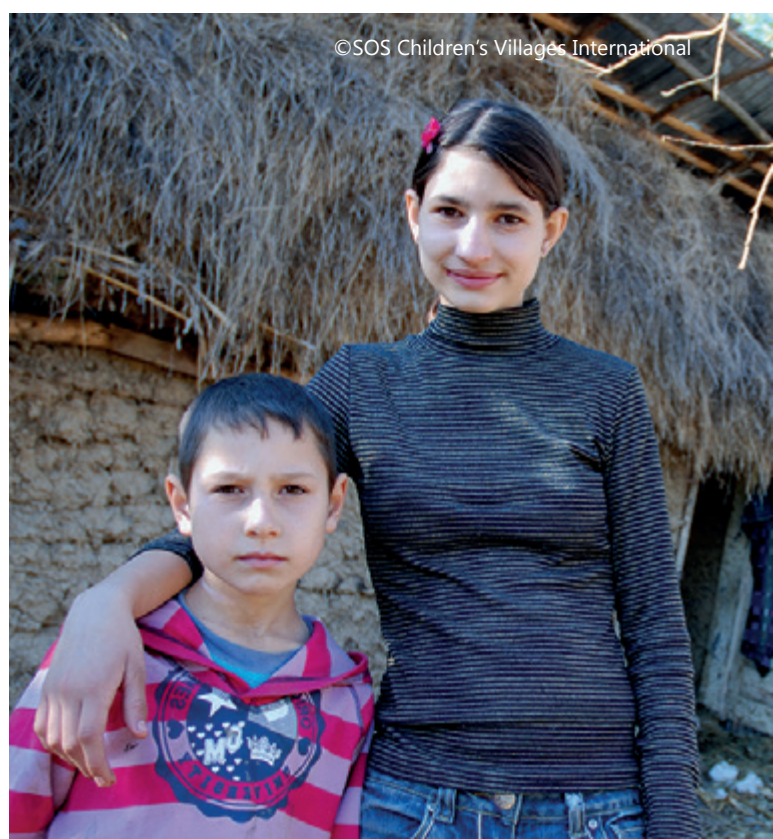
La CDE a déclenché l'adoption de nouveaux engagements à l'égard des enfants, dans les constitutions, les lois et les politiques. Mais malgré la ratification quasi universelle de la Convention, le bilan de la traduction de ces engagements en changements réels et durables pour les enfants est inégal.

De nombreuses raisons expliquent ce déficit de mise en œuvre. L'un des facteurs clés est un manque d'investissements publics suffisants dans les services qui sont d'une importance critique pour les enfants. La plupart des pays n'atteignent pas la dépense de 5 à 6 % de PIB qui est communément admise comme nécessaire pour assurer la couverture universelle de soins de santé essentiels. Selon la Banque mondiale,

les dépenses gouvernementales pour la santé ne sont que de 2,8 % du PIB dans les pays à revenu intermédiaire et de 1,2 % dans les pays à faible revenu. En réalité, les dépenses pour la santé ont chuté dans les pays à faible revenu depuis 2005. La nutrition ne s'en sort pas mieux, environ 23,25 milliards de dollars de fonds supplémentaires étant nécessaires chaque année pour résoudre le problème d'ici 2030.¹²¹ Les estimations mondiales de l'écart de financement en matière d'éducation, pour l'ensemble des pays en voie de développement, s'élèvent à 1,8 billion de dollars chaque année jusqu'en 2030.¹²²

Les recettes nationales seront le principal moyen de combler cet écart d'investissement : dans beaucoup de pays, cela signifie élargir et approfondir l'assiette fiscale, assurer une imposition progressive et éliminer les possibilités d'évitement fiscal et d'évasion fiscale.¹²³ Selon le Overseas Development Institute, les pays à faible revenu ont la capacité d'augmenter leurs recettes fiscales de 17 % à 19 % du PIB, et les pays à revenu intermédiaire de 25 % à 30 %.¹²⁴ L'évitement fiscal et l'évasion fiscale à l'échelle internationale à eux seuls ont coûté aux pays en voie de développement près d'un billion de dollars en 2014.¹²⁵

L'aide étrangère a un rôle crucial à jouer dans les pays les plus pauvres, car elle complète les ressources nationales. Toutefois, l'écart entre



les promesses de don, les engagements et les versements est fréquent.¹²⁶ En attendant, certains secteurs clés manquent particulièrement de fonds. Par exemple, en 2015, les interventions visant à mettre fin à la violence envers les enfants ne représentaient qu'un peu plus de 0,1 % de l'aide totale.¹²⁷

Accomplir les promesses faites dans la CDE des Nations Unies et les ODD exige des gouvernements qu'ils investissent en priorité dans les enfants qui ont le plus été laissés pour compte. Mais l'approche actuelle de la budgétisation qu'ont la plupart des pays est inefficace : les systèmes de classification ne permettent souvent pas aux allocations et dépenses relatives aux enfants d'être suivies. Si on ajoute à cela le manque de données ventilées sur la situation des enfants, il devient difficile pour les gouvernements de prendre des décisions éclairées quant aux domaines dans lesquels il convient d'orienter les dépenses publiques.

De faibles dépenses gouvernementales dans les services essentiels ainsi que des dépenses dirigées vers les populations plus aisées sont particulièrement dommageables pour les familles les plus défavorisées, qui ont proportionnellement plus d'enfants et moins de ressources avec lesquelles accéder à d'autres prestataires privés.¹²⁸ Lorsque les dépenses gouvernementales sont insuffisantes, des participations aux frais viennent souvent combler la différence, soit par principe, soit à titre de paiements informels. Cela tend à pénaliser les foyers les plus pauvres, les dépenses de santé en particulier – difficiles à prévoir et variables – constituant une des principales raisons pour lesquelles des familles tombent dans la pauvreté.¹²⁹

Dans de nombreux pays, la mise en œuvre de la CDE a été entravée par le fait que les gouvernements n'ont pas mis en place les mécanismes, institutions et processus nécessaires pour s'assurer que les droits des enfants sont activement pris en compte et défendus lorsqu'une nouvelle politique est élaborée et appliquée. Plus récemment, la Banque mondiale et l'UNICEF ont développé des outils qui permettent aux pays de procéder à des évaluations de l'impact des réformes politiques sur les enfants.¹³⁰ Cependant, pour certains

des pays les plus pauvres, le financement et les capacités sont une contrainte, les droits des enfants étant laissés sous la responsabilité des ministères chargés du bien-être des femmes et des enfants, qui manquent de ressources et ont peu d'influence sur des composantes plus puissantes du gouvernement.¹³¹

Les données constituent d'autres obstacles à la mise en œuvre. Des données de bonne qualité et à jour sont déterminantes pour suivre les progrès faits en direction de la réalisation des droits des enfants, ainsi que pour cibler les interventions. Au cours des 30 dernières années, leur collecte et leur publication ont été grandement améliorées. Pourtant, d'importantes faiblesses subsistent. Beaucoup de données ne sont disponibles que sous forme de moyennes nationales, ce qui complique le suivi des progrès en faveur des enfants laissés pour compte et le ciblage des interventions en direction de ceux qui en ont le plus besoin.¹³²

La ventilation selon le sexe, l'âge, le handicap, la localisation, l'origine ethnique et la situation de garde est de plus en plus importante, car beaucoup de violations de droits se concentrent sur les groupes d'enfants défavorisés. La collecte de données aussi est biaisée : les enquêtes à grande échelle tendent à recueillir les données communiquées par le chef de famille, excluant ainsi souvent les points de vue des enfants, et ne recensent pas les nombreux enfants très défavorisés qui n'ont pas de foyer ou, comme dans le cas des enfants handicapés, sont cachés à la vue.¹³³

Les données des systèmes statistiques nationaux et internationaux sont encore très limitées pour plus de la moitié des indicateurs des ODD qui se rapportent aux enfants.¹³⁴ Mais un manque de données n'excuse en rien le non-respect des obligations envers les enfants. Cela devrait au contraire déclencher le développement et l'amélioration de systèmes qui collectent, analysent et appliquent des données ventilées ainsi que de méthodes et de technologies innovantes qui aident les adultes à écouter régulièrement l'opinion des enfants. Ces changements doivent être mis en œuvre dans un monde qui est lui-même en constante évolution, créant de nouvelles opportunités pour les enfants, ainsi que des menaces.

3 Les droits de l'enfant dans un monde en mutation

©Terre des Hommes International Federation



Accomplir les promesses formulées dans la CDE des Nations Unies dépend d'une seconde révolution des droits de l'enfant. Mais pour réussir, cette révolution doit à la fois respecter les principes immuables qui sous-tendent la CDE et tenir compte du monde en mutation rapide dans lequel ils doivent être appliqués.

La force et la promesse des droits sont ancrées dans leur universalité et indivisibilité. Chaque enfant, quels que soient son lieu d'habitation, sa situation économique ou son origine sociale, a les mêmes droits inaliénables, et l'État a les mêmes devoirs fondamentaux. Par définition, aucun droit ne peut être exercé aux dépens d'un autre. Il s'agit à la fois d'une position morale et d'une question de bon sens. L'enfant qui a faim a peu de chances d'apprendre et a davantage de risques de tomber malade, et la société qui tolère la violence sexiste est peu susceptible d'écouter les enfants.

La Convention relative aux droits de l'enfant expose, en quatre articles, les principes qui devraient guider la réalisation des droits : la non-discrimination ; le choix de l'intérêt supérieur de l'enfant comme considération primordiale dans toutes les décisions qui le concerne ; le droit à la vie, à la survie et au développement ; et le droit d'exprimer librement ses opinions et d'être entendu. Dans la pratique, de nombreux pays présentent des bilans inégaux en matière de respect de la non-discrimination et des droits à la vie, à la survie et au développement. Les deux autres principes, de l'intérêt supérieur et de la participation, n'ont été que partiellement structurés et peu appliqués. Pourtant, ce sont ces deux principes qui ont le potentiel de transformer le monde pour les enfants et d'accomplir les promesses de la CDE.

3.1 L'intérêt supérieur

Certains États, notamment la Colombie, le Sénégal et la Mauritanie ont pris des mesures pour intégrer le principe de l'intérêt supérieur dans la législation, les politiques et les stratégies relatives aux enfants.¹³⁵ En 2008, la Moldavie a adopté un règlement concernant la procédure de retour des victimes de traite d'êtres humains, des migrants clandestins et des enfants non accompagnés. Pour la première fois,

elle a intégré le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans des procédures régissant le rapatriement d'enfants moldaves.¹³⁶ Certaines lignes directrices internationales, telles que celles de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), sont conçues de manière similaire de façon à identifier l'intérêt supérieur et l'appliquer lors de la prise de décision.

Cependant, en pratique, l'intérêt supérieur conserve souvent une définition vague et est peu appliqué.¹³⁷ Par exemple, des recherches récentes en Espagne et en Allemagne ont révélé que malgré des améliorations dans la législation, la primauté de l'intérêt supérieur est rarement mentionnée et respectée dans la pratique du droit.¹³⁸ Dans le Soudan du Sud, le Child Act de 2008 comporte une loi sur l'intérêt supérieur de l'enfant, mais ne définit pas cette notion.¹³⁹ En réalité, le Child Act permet au droit coutumier de s'imposer, y compris les lois qui autorisent le mariage précoce et le mariage forcé des adolescentes – les survivantes – aux hommes qui leur ont infligé des violences sexuelles, dans le cadre d'un « arrangement » – ce qui a été interprété par les porteurs de la justice traditionnelle comme « l'intérêt supérieur de l'enfant ».¹⁴⁰

« On ne veut pas que les adultes agissent toujours en notre nom sans nous... ce qui est pour les enfants, mais sans les enfants, est contre nous les enfants ».

Naserian*, Kenya

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies est parvenu aux mêmes conclusions, attirant l'attention sur le fait que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant est interprété de manière incohérente par les tribunaux, ainsi que dans les institutions dédiées aux enfants, notamment les écoles.¹⁴¹ Les disparités qui subsistent dans la législation et le suivi doivent être traitées d'urgence, et toutes les institutions qui travaillent avec et pour les enfants doivent respecter des normes approuvées quant à l'intérêt supérieur de l'enfant et la façon de l'appliquer dans leur travail.

3.2 Le droit des enfants d'être entendus

L'un des changements les plus importants amorcés par la CDE des Nations Unies était l'engagement de faire participer les enfants aux décisions qui façonnent leur vie. Au cours des 30 dernières années, les enfants ont considérablement gagné en visibilité dans la législation, l'élaboration des politiques et la prise de décision.¹⁴² Depuis 2014, ils sont en principe encouragés à déclarer de manière indépendante les violations aux droits de l'enfant hors de leur juridiction nationale, bien que 135 pays n'aient jusqu'ici ni signé ni ratifié le protocole facultatif de la CDE relatif à la procédure de communications.¹⁴³ À l'échelle locale, les enfants sont de plus en plus impliqués dans les prises de décision, dans un ensemble de contextes qui inclut les écoles, les établissements de santé et les organisations d'enfants et de jeunes.

Les attitudes à l'égard de la participation des enfants sont en pleine évolution, particulièrement là où les enfants disposent de moyens de plus en plus nombreux grâce auxquels ils peuvent se faire entendre, indépendamment de leurs parents.¹⁴⁴ La technologie joue un rôle grandissant dans ce changement, car les adolescents, en particulier, peuvent s'organiser sans l'intervention d'adultes. Des mobilisations de plus en plus nombreuses, depuis les grèves scolaires pour le climat lancées par la jeune Suédoise Greta Thunberg, jusqu'aux manifestations étudiantes pour la sécurité routière au Bangladesh et le contrôle des armes à feu aux États-Unis, reflètent ce changement.¹⁴⁵

Petit à petit, cette technologie devient accessible aux enfants des pays plus pauvres. En 2014, les pays en voie de développement représentaient plus de trois quarts des abonnements de téléphones portables dans le monde. Les services mobiles et Internet sont utilisés par toujours plus d'enfants pour communiquer entre eux, ainsi qu'avec leurs pairs et leur famille. La technologie numérique, bien qu'elle véhicule de nouveaux risques pour les enfants, peut aussi renforcer leurs droits en leur donnant accès à l'information et en proposant des plateformes où les enfants et les jeunes peuvent se mobiliser et exprimer leurs opinions.

La revendication d'une participation et d'une voix plus fortes pour les enfants a été entendue



et prise en compte lors de l'élaboration des objectifs de développement durable de 2030. Les consultations menées par ChildFund Alliance ont fait apparaître que la participation au développement constituait l'une des principales aspirations des enfants : dans plus d'un quart des pays, ils ont dit vouloir être écoutés activement, par les adultes et les décideurs.¹⁴⁶ Deux des cibles qui ont été ensuite adoptées en 2015 – faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation caractérisent la prise de décisions (cible 16.7) et garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales (cible 16.10) – fournissent une base pour que les enfants soient davantage impliqués dans les efforts produits pour atteindre les ODD.

Bien que l'on dispose de peu de données sur la liberté d'association, des éléments informels donnent à penser qu'il existe de plus en plus d'organisations et d'initiatives d'enfants, notamment des associations d'enfants travailleurs, des conseils d'enfants et des initiatives dans les médias portées par des jeunes.¹⁴⁷ Elles ont plus de chances de se développer dans les pays où il existe un certain niveau de décentralisation politique et une forte gouvernance locale, ainsi que dans ceux où les organisations de la société civile ont une liberté d'expression et un passé d'engagement sur les questions de droits. Les organisations qui travaillent dans le domaine de l'enfance ont joué un rôle crucial en faisant la promotion de moyens concrets permettant aux enfants d'être entendus dans différents contextes et en faisant connaître les conditions pour que cela se déroule en toute sécurité et de manière constructive.

Au niveau international, les espaces ouverts à la participation des enfants se sont également élargis. Pour la première fois, lors de la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants, qui a examiné les progrès réalisés depuis le Sommet mondial de 1990, des enfants ont pris la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies, ce qui a marqué un tournant important de la participation des enfants à la prise de décision multilatérale. Plus récemment, grâce à la consultation « The World We Want », les enfants ont été fortement impliqués dans l'élaboration des ODD, et une plus grande attention a été portée à leurs expériences en tant que défenseurs des droits de l'homme, notamment de la part du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.¹⁴⁸

Pourtant, malgré ces changements, les enfants – surtout avant l'adolescence – sont encore souvent traités comme les bénéficiaires passifs de décisions prises par les adultes. Des obstacles existent à tous les niveaux de la société, d'un manque de reconnaissance dans la loi et la politique à une capacité trop limitée des adultes à permettre une participation sûre et constructive des enfants, et à un manque d'accès à la justice pour ceux qui ont besoin d'une réponse aux violations de leurs droits.¹⁴⁹

Ces obstacles tendent à être plus importants lorsque les enfants veulent s'engager dans l'action civique et influencer la prise de décision publique. De plus en plus de gouvernements censurent l'accès des enfants à l'information, particulièrement dans des domaines tels que la

santé sexuelle et l'identité sexuelle, si bien qu'il leur est plus difficile de prendre des décisions éclairées et d'éviter la discrimination.¹⁵⁰

Récemment, une consultation de plus de 2 500 enfants de 53 pays a révélé que les enfants s'organisent pour influencer sur une vaste série de questions, parmi lesquelles la violence sexuelle, les droits des peuples autochtones et les conditions des réfugiés. Mais les enfants font part également de leurs inquiétudes quant à la sécurité, au manque d'accès à l'information et aux contraintes budgétaires.¹⁵¹

Bien que la CDE reconnaisse les droits à la liberté d'association et de réunion pacifique des enfants, peu de gouvernements autorisent l'enregistrement officiel d'organisations et de réseaux d'enfants, et les gouvernements, les donateurs et les organisations de la société civile créent souvent des obstacles bureaucratiques qui compliquent aux organisations d'enfants la demande et la gestion de leurs propres fonds. Les associations d'enfants, les réseaux et les mouvements ne reçoivent pas non plus toujours un soutien adéquat de la part des autres acteurs de la société civile, notamment des ONG internationales qui œuvrent pour l'enfance. Il existe des exemples de groupes et de clubs d'enfants qui ont été manipulés afin de correspondre à des programmes idéologiques appartenant à d'autres, ainsi que d'enfants exposés aux risques et aux abus.¹⁵²

La participation peut comporter d'autres risques pour les enfants. Ceux qui s'expriment peuvent être confrontés à l'humiliation et à l'intimidation de la part des parents, des enseignants et de leurs camarades. Dans d'autres situations, ils peuvent faire l'objet de graves violences, notamment des mains de l'État.¹⁵³ Le déclenchement de la guerre civile en Syrie, suscité par la disparition, la torture et le meurtre d'un garçon de 13 ans qui avait protesté en public, n'est qu'un exemple de la violence perpétrée par l'État à l'encontre des enfants qui exercent leurs droits civiques.¹⁵⁴

Les adultes et les organisations qui travaillent avec les enfants ont la responsabilité d'aider à gérer avec prudence les risques qui pèsent sur eux, en accord avec l'évolution de leurs capacités et leur intérêt supérieur. La prise de risque des adolescents fait partie intégrante du développement de l'enfant et peut être positive, surtout lorsque les enfants ont des relations de soutien avec les adultes.¹⁵⁵



À mesure que les enfants grandissent, les adultes doivent être disposés à partager plus de pouvoir avec eux. Donner aux enfants plus d'accès à l'information et les impliquer dans l'identification et l'atténuation des risques peut constituer une part importante de la prise de décision dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le recours croissant aux réseaux sociaux et à Internet pour échanger des informations et s'organiser crée également de nouveaux risques pour les enfants. Dans la plupart des pays du monde, il existe peu de protection juridique du droit à la vie privée des enfants, engendrant ainsi un risque de surveillance, à la fois par l'État et par les parents. Les sociétés et les responsables politiques ont également des questions cruciales à régler quant à la possibilité des enfants d'effacer leur empreinte numérique lorsqu'elle pourrait affecter leurs éducation, emploi ou sécurité personnelle futurs.

La discrimination à l'encontre de groupes d'enfants déjà marginalisés peut encore restreindre leur

capacité à participer à des processus de prise de décision et à se faire entendre. Par exemple, dans beaucoup de contextes, les filles qui occupent des rôles de premier plan dans les communautés risquent l'ostracisme social.¹⁵⁶ Pour certains groupes, notamment les enfants handicapés et ceux qui parlent des langues minoritaires, les États ont la responsabilité particulière de lever les obstacles à la participation.

Supprimer les obstacles à la participation est une fin en soi. Mais c'est aussi l'une des clés les plus importantes pour débloquer les progrès vers les objectifs de 2030. Il ne fait aucun doute que les enfants qui peuvent se servir de leur voix et comprendre leurs droits sont moins susceptibles d'être exploités ou de faire l'objet de violences.¹⁵⁷ Et puisque le programme inachevé des objectifs de développement durable se concentre de plus en plus sur les populations structurellement défavorisées, seule une approche des droits de l'enfant viendra à bout des obstacles juridiques, politiques, budgétaires et comportementaux au changement.

ENCADRÉ 8: LE POINT DE VUE DES ENFANTS SUR LA PARTICIPATION



Dans les consultations qui ont lieu tout autour du monde, les enfants expriment une frustration commune, qui est celle que les adultes ignorent souvent leur point de vue. Les enfants qui sont membres d'associations ont expliqué les bénéfices apportés par le fait de s'organiser, se soutenir les uns les autres et apprendre à connaître leurs droits et les défendre. Ils ont également évoqué les avantages et les inconvénients de l'information en ligne et la nécessité de se protéger sur les réseaux sociaux et Internet.

« Si les enfants font partie d'une association, ils peuvent faire part de leur opinion et de leurs propositions à ceux qui nous aideront à nous faire entendre et à défendre notre bien-être. » (enfant travailleur, Pérou)

« C'est une chose de demander l'avis des enfants avant d'élaborer une politique ou un programme, mais il est important que les avis des enfants soient correctement intégrés. Les enfants devraient être impliqués pour vérifier que les choses se passent bien. » (garçon de 14 ans, membre d'une organisation d'enfants, Bangladesh)

« Les espaces de participation, où les enfants sont respectés par les adultes, devraient être développés, car les adultes pensent qu'ils sont les seuls à avoir raison et ignorent le point de vue des enfants. » (fille de 16 ans, Nicaragua)

Toutes les citations et informations sont issues des consultations nationales menées par les organisations membres de Joining Forces comme recherche de base pour ce rapport.



3.3 Un monde en mutation – démographie, conflit et changement climatique

Il est nécessaire qu'une seconde révolution des droits de l'enfant se produise, dans un monde qui connaît des changements tectoniques. Quand la CDE a été adoptée en 1989, le monde était bien différent. Un tiers de la population mondiale vivait dans des économies socialistes et à planification centralisée. Cette population mondiale venait juste de dépasser les 5 milliards d'individus. Le premier téléphone portable de poche au monde était arrivé sur le marché, au prix de 3 000 dollars.¹⁵⁸ La Chine était la 11^e plus grande économie mondiale, juste derrière l'Espagne.¹⁵⁹

La CDE est maintenant mise en œuvre dans un monde qui présente un profil démographique radicalement différent. S'élevant à près de 8 milliards, la population actuelle est de plus de 50 % supérieure à celle de 1989. Près de 2 milliards de ces individus sont des enfants de moins de 15 ans, soit le double par rapport à 1960. Cependant, la proportion des moins de 15 ans dans la population mondiale a baissé au cours de la même période, passant de 35 % à 27 %. Bien que les projections comportent une marge d'erreur considérable, beaucoup prédisent qu'avec la réduction des taux de fécondité le monde est sur le point de parvenir à son « pic d'enfants », c'est-à-dire le moment où le nombre d'enfants dans le monde atteint un sommet historique et heurte un plateau avant de retomber.¹⁶⁰

En principe, accomplir les droits de la cohorte d'enfants actuelle – surtout les droits qui dépendent fortement de l'investissement public – devrait être plus facile puisque leur part de la population totale baisse. Néanmoins, à mesure que les populations vieillissent dans de nombreux pays, le rapport de dépendance entre ceux qui sont économiquement actifs et ceux qui sont économiquement dépendants ne se réduit pas nécessairement, mais fait plutôt peser des exigences nouvelles et différentes sur les dépenses gouvernementales.

Dans le même temps, la répartition mondiale des enfants évolue pour se concentrer dans les pays plus pauvres. D'ici la fin du siècle, les projections les plus élevées de la population africaine prédisent qu'elle sera égale à celle de l'Asie, avec près de 4,5 milliards d'individus, dont 1 milliard d'enfants de moins de 15 ans.¹⁶¹ Quel que soit le scénario, l'accomplissement des droits de l'enfant dans les décennies à venir sera évalué plus rigoureusement en Afrique, où la pauvreté de revenu est la plus grande, la croissance de la population d'enfants est rapide, et où la capacité des États, mesurée par les recettes fiscales, est faible.

Dans toutes les régions hormis l'Afrique, les enfants aujourd'hui ont une plus grande probabilité de vivre dans les villes que dans les campagnes. Les déplacements vers les villes ont été accompagnés d'une plus grande diversité des types de familles dans lesquelles les enfants grandissent. La proportion d'adultes en âge de procréer qui sont mariés est en baisse dans presque toutes les régions.¹⁶² De plus en plus d'enfants grandissent dans des ménages à un enfant et dans des ménages plus petits, et ont donc la possibilité de bénéficier de plus d'attention et d'investissement de la part de leurs parents.¹⁶³

Le développement des populations âgées et de la migration à des fins professionnelles conduisent également à ce qu'un plus grand nombre d'enfants soient en partie élevés par leurs grands-parents ou chargés de s'occuper d'eux : la Chine constitue un bon exemple avec ses 70 millions d'enfants laissés pour compte, qui vivent dans les zones rurales sans leurs parents qui, eux, se sont installés dans les centres économiques situés sur la côte.¹⁶⁴ Sans protection parentale, les enfants sont plus

vulnérables à l'exploitation et aux abus, ont une plus faible probabilité d'être scolarisés et d'avoir accès aux services essentiels et risquent des dommages émotionnels à long terme.

Les enfants continuent à être surreprésentés parmi les pauvres, un cinquième des enfants de moins de 5 ans dans les pays en voie de développement vivant dans des foyers extrêmement pauvres.¹⁶⁵ Ces enfants courent un risque accru de malnutrition, de maladie, de décrochage scolaire et de travail dans des conditions dangereuses ou qui relèvent de l'exploitation. Progressivement, l'extrême pauvreté se concentre vers les États fragiles ou affectés par un conflit (EFC). Alors qu'en 2008, ils comptaient pour 14 % de la pauvreté mondiale, ce chiffre est passé à 23 % en 2015.¹⁶⁶ D'ici 2030, on estime que leur proportion de la pauvreté dépassera les 50 %.¹⁶⁷ Cette hausse est le reflet d'une augmentation permanente du nombre d'enfants vivant dans des zones impactées par des conflits : en 2017, 1 enfant sur 5 dans le monde était touché, près du double par rapport à 1989.¹⁶⁸ Les enfants du Moyen-Orient présentent le risque le plus élevé d'exposition aux conflits, 2 enfants sur 5 vivant dans les 50 km autour d'un lieu de conflit.¹⁶⁹

Tout comme les facteurs de conflit changent, la conduite de la guerre évolue également. Les lignes des champs de bataille ne sont plus clairement tracées, et on enregistre une hausse des signalements d'espaces traditionnellement sûrs tels que les écoles, les hôpitaux et les lieux de culte qui ont été délibérément ciblés.¹⁷⁰ Les enfants se retrouvent de plus en plus sur la ligne de front : radicalisation des enfants par les groupes armés ; utilisation des enfants pour des attentats suicides, notamment dans le nord-est du Nigeria et en Afghanistan ; et massacre d'enfants résultant d'une violence aveugle contre les populations civiles, y compris par le biais d'attaques aériennes, font tous peser une menace grandissante sur les droits des enfants.¹⁷¹

Les impacts indirects des conflits sur les enfants sont encore plus importants. Selon des estimations, 100 000 bébés meurent chaque année de causes liées aux conflits, notamment de la famine et de l'effondrement des systèmes de santé et de l'approvisionnement en eau.¹⁷² Environ 12,8 millions de personnes en Syrie et 9,7 millions en Irak n'ont que peu d'accès, voire aucun, aux soins

de santé de base – des pays où une couverture quasi universelle des soins de santé existait avant que la guerre ne soit déclenchée.¹⁷³ En Syrie, on estime qu'approximativement 2,8 millions d'enfants, soit la moitié des enfants en âge d'aller à l'école, ne sont pas scolarisés, pour un tiers d'entre eux à cause de problèmes de sécurité et pour les deux autres tiers en raison de difficultés financières ou à cause du travail des enfants et de la destruction des infrastructures.¹⁷⁴

En même temps qu'ils détruisent les infrastructures, les conflits obligent des millions d'enfants à quitter leur maison : rien qu'en 2017, 17 millions d'enfants ont été déplacés de force à cause des conflits et de la violence.¹⁷⁵ On estime que 50 millions d'enfants dans le monde ont traversé les frontières ou ont été déplacés de force à l'intérieur de leur pays,¹⁷⁶ et le nombre de personnes déplacées en raison des conflits armés, des violations des droits de l'homme et du changement climatique a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie.¹⁷⁷

Le changement climatique fait partie d'un ensemble de menaces environnementales qui se renforcent mutuellement – notamment l'extinction d'espèces, la désertification, et la pollution des sources d'eau et des sols – et contribuent de manière accrue aux crises, aux déplacements et aux conflits, même si les liens de causalité ne sont pas totalement compris.¹⁷⁸ Dans beaucoup de cas, les enfants sont les premiers et les plus affectés par les catastrophes naturelles liées au climat et par l'impact du changement climatique sur la production alimentaire, les maladies et l'accès à l'eau.¹⁷⁹ Plus de 99 % des décès déjà attribuables aux changements liés au climat ont lieu dans les pays en voie de développement, les enfants représentant plus de 80 % de ces décès.¹⁸⁰ Plus d'un demi-milliard d'enfants vivent dans des zones qui ont un risque d'inondations extrêmement élevé ; 115 millions sont menacés à un niveau élevé ou extrêmement élevé par les cyclones tropicaux ; et près de 160 millions sont exposés à des degrés élevés ou extrêmement élevés de sévérité de sécheresse.¹⁸¹

Le changement climatique pose probablement le plus grand défi pour la réalisation des droits de l'enfant et menace d'anéantir la plupart des progrès accomplis de haute lutte au cours des

dernières décennies afin d'améliorer la vie des enfants. Surmonter ce défi exigera de faire très attention à l'équité, sous au moins deux aspects. Premièrement, les pays riches ont contribué de manière disproportionnée à générer le problème : les 50 % de la population mondiale la plus pauvre ne produisent que 10 % de la totalité des émissions de carbone.¹⁸² Les pays industrialisés ont la responsabilité de faire en sorte que les cibles fixées par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) soient atteintes, et que les pays plus pauvres soient aidés à gérer les effets du changement climatique qui sont d'ores et déjà irréversibles. Deuxièmement, le changement climatique soulève de sérieuses questions de justice intergénérationnelle. Les enfants d'aujourd'hui n'ont pas fait les choix qui ont engendré la crise actuelle, mais ils vivront avec leurs conséquences. Les décideurs adultes ont une responsabilité particulière, qui est de faire en sorte que des mesures soient prises immédiatement afin de s'assurer de laisser une planète habitable et une économie durable aux enfants d'aujourd'hui et aux générations à naître.

3.4 Les menaces politiques aux droits de l'enfant

À une période où les changements environnementaux et démographiques menacent d'entraver la réalisation des droits de l'enfant, la CDE des Nations Unies fait face à des vents politiques contraires de plus en plus forts. L'espace occupé par la société civile se resserre dans un nombre croissant de pays, à la fois en raison de changements dans les lois et réglementations et d'une pression informelle accrue. CIVICUS, un réseau appartenant à la société civile, estime que l'espace civique est la cible de sérieuses attaques dans plus de la moitié des pays, et qu'il se rétrécit dans plusieurs pays à revenu élevé, qui étaient historiquement considérés comme des défenseurs de la société civile.¹⁸³ Ce phénomène a des conséquences sur l'implication des enfants. Les ONG internationales qui s'occupent de l'enfance en Inde ont constaté que la prestation de services assurée par la société civile est moins contestée, mais que les activités conçues pour responsabiliser les institutions et changer les politiques, les lois et les structures en faveur de l'enfance sont compromises.¹⁸⁴

La loi internationale exige de chaque État qu'il garantisse un environnement favorable pour que les membres de la société civile, notamment les enfants, puissent fonctionner de manière efficace, transparente et indépendante. Ces normes sont de plus en plus remises en question au niveau international, aux Nations Unies et dans d'autres forums mondiaux, à un point qui menace de restreindre davantage l'espace occupé par les droits de l'enfant au niveau national.

La réduction de l'espace ouvert à la consultation et à la participation de la société civile dans les forums multilatéraux est le reflet de la remise en cause par certains gouvernements de quelques-uns des principes fondamentaux des droits de l'enfant. De puissants États membres des Nations Unies, notamment les États-Unis, la Russie, l'Arabie saoudite, la Chine, la Turquie et le Brésil, veulent imposer des définitions plus souples de la famille, diminuer les références au genre et aux droits des filles et des femmes dans les documents des Nations Unies et promouvoir les droits de la communauté et les droits des parents par opposition aux droits des enfants.

Par exemple, aux Nations Unies à Genève, un groupe d'États membres conduit par la Russie et l'Égypte a travaillé avec des groupes traditionalistes afin d'obtenir des résolutions du Conseil des droits de l'homme sur la protection de la famille, et a considéré des éléments de la CDE comme des menaces pour la stabilité sociale. Le programme de protection de l'enfance a été progressivement détourné par des groupes similaires vers un discours basé sur des valeurs de la famille et une autorité parentale traditionnelles.¹⁸⁵

Ces tensions viennent opportunément rappeler que les droits des enfants continuent à être contestés dans certains milieux et que des États considèrent l'obligation de rendre compte des engagements pris dans la CDE comme un défi à leur autorité et à leur contrôle. Pourtant, sans une solide responsabilisation, les progrès réalisés en faveur des enfants depuis 1989 risquent de s'éroder. L'achèvement du programme entamé il y a 30 ans exige un engagement politique renouvelé en faveur de la vision de la CDE, de la part des États, mais aussi des institutions internationales, de la société civile et d'autres acteurs influents qui ont un impact sur la vie des enfants.

Conclusion

Un appel à l'action

©Sebastian Delgado, Terre des Hommes International Federation



La Convention relative aux droits de l'enfant était révolutionnaire à l'époque de son adoption. Trente ans après, elle n'a rien perdu de son urgence ni de sa pertinence. La CDE a permis aux enfants d'être vus comme des sujets et des détenteurs de droits de façon nouvelle et frappante. Elle était universelle, tant par sa large ratification que par l'étendue de ses droits économiques, sociaux, politiques, civils et culturels. Elle a introduit le principe selon lequel l'intérêt supérieur de l'enfant devrait être une considération primordiale dans toutes les actions qui concernent sa vie et les enfants eux-mêmes devraient jouer un rôle dans la définition de cet intérêt. Elle a souligné l'inaliénabilité des droits et l'obligation des États, individuellement et collectivement, de réaliser les droits de chaque enfant, sans aucune sorte de discrimination.

Comme ce rapport l'a montré, la CDE a aidé à transformer la vie de millions d'enfants, grâce à des changements dans les lois et les politiques, ainsi que dans les pratiques sociales. Pourtant, malgré ces progrès, des millions d'enfants n'ont pas profité de la vague croissante de prospérité et d'opportunités, en raison de qui ils sont et où ils vivent. Il s'agit d'un échec moral, juridique et économique que le monde ne peut pas tolérer.

Désormais, la question est de savoir comment traduire le soutien formel aux droits consacrés par la CDE en une force irrésistible au service du changement. Les objectifs de développement durable, grâce à leur approche globale du développement économique et social, de la paix, de la sécurité et de la durabilité environnementale, peuvent constituer un puissant tremplin pour la mise en œuvre de la CDE. Mais, pour réussir, les ODD ont également besoin des droits de l'enfant comme point de référence central. L'action visant à combattre les nouvelles menaces du 21^e siècle et à s'attaquer aux multiples formes de discrimination qui affectent les enfants n'aura lieu que là où les enfants eux-mêmes sont capables d'être des agents du changement.

Réaliser la vision de la CDE et protéger les droits de chaque enfant est un défi colossal. Mais 2019 a la possibilité de marquer un tournant pour plusieurs raisons. Premièrement, tous les États se sont engagés à collaborer à la construction de sociétés durables qui « ne laissent personne de côté », sans distinction

d'âge, de sexe, de revenu, de géographie, de capacité ou d'identité. Il reste maintenant une décennie, soit plus de la moitié du temps qu'il faut à un enfant pour parvenir à l'âge adulte, pour mener à bien les objectifs de 2030. Souplesse, détermination et courage politique seront nécessaires pour accomplir cette promesse, dans un contexte de grandes inégalités sociales et économiques, de violence généralisée et d'érosion de certaines des avancées récentes en faveur des enfants.

Deuxièmement, il existe une fenêtre démographique. Alors que le monde abrite la plus grande génération d'enfants et de jeunes de tous les temps, leur proportion de la population totale est en baisse. Cela devrait fournir aux gouvernements l'occasion de répondre plus efficacement aux besoins des enfants. Cependant, il existe également une difficulté, en ce que ces derniers sont de plus en plus concentrés dans les pays plus pauvres et sont de façon disproportionnée susceptibles d'être pauvres et privés de leurs droits. Une incapacité à garantir les droits de l'enfant dans les pays les plus pauvres, où la population d'enfants augmente rapidement, risque de laisser à la prochaine génération un héritage désastreux.

Troisièmement, on dispose d'une banque de ressources de plus en plus riche pour améliorer la vie des enfants. Le monde dispose de davantage de connaissances sur la façon dont ils grandissent et se développent, ainsi que de solutions techniques pour répondre à leurs besoins. Les ressources financières n'ont jamais été aussi abondantes, et il existe de nouveaux modes d'organisation et de communication qui peuvent changer le futur de millions d'enfants.

Ces occasions sont réelles, mais elles ne peuvent être saisies qu'à la condition que les éléments les plus importants de la CDE soient honorés. Cela nécessitera une évolution fondamentale, dans laquelle tous les enfants seront considérés comme détenteurs de droits, et envers qui les adultes et les gouvernements auront des obligations correspondantes. Donner aux enfants une véritable voix et écouter et tenir compte de leur point de vue sera crucial pour progresser dans les domaines où cela a le plus manqué, notamment la violence envers les enfants. Le changement doit commencer dans les familles

et les communautés – comme le dit le proverbe, il faut tout un village pour élever un enfant. Mais pour que les droits des enfants disposent de suffisamment d'espace, il faut également des droits civiques plus larges, qui permettent à toutes les personnes de participer, en tant que citoyens actifs, à la vie de leur société. D'autres acteurs, notamment le secteur privé, les médias et les institutions religieuses, doivent être capables de jouer pleinement leur rôle pour accomplir ces objectifs et ces droits.

4.1 Recommandations

La mise en œuvre de la CDE exigera des efforts nationaux et mondiaux coordonnés, menés par les gouvernements, qui prennent sérieusement en compte les principes directeurs de la Convention des Nations Unies : l'intérêt supérieur de l'enfant ; la non-discrimination ; le droit à la vie, à la survie et au développement ; et le droit de participer.

Cela nécessitera également que les gouvernements appliquent les leçons tirées des 30 dernières années, qui montrent ce qu'il est possible de réaliser, même dans les pays plus pauvres aux ressources limitées, mais qui soulignent également les failles majeures des approches actuelles des droits de l'enfant. Les gouvernements, en collaboration avec d'autres parties prenantes, devraient :



1. Réaffirmer leur engagement politique à l'égard des droits des enfants en adhérant pleinement à la CDE, y compris à ses protocoles facultatifs, sans réserve, et en assurant le suivi de son

application au niveau national et local. Les gouvernements devraient adopter et mettre en œuvre une législation, des politiques, des budgets et des programmes d'action qui prennent en compte tous les enfants et reconnaissent leurs besoins particuliers selon les stades de l'enfance, ainsi que les expériences différentes des filles et des garçons. Ils doivent identifier et répondre à toutes les formes de discrimination et de violence qui empêchent les enfants de réaliser leurs droits, en s'assurant que soit donnée à l'intérêt supérieur de chaque enfant une considération primordiale.



2. Investir aujourd'hui pour un lendemain durable

: les gouvernements devraient investir le maximum de ressources disponibles dans les services essentiels, les infrastructures et les

systèmes qui protègent les droits des enfants à un niveau de vie suffisant, aux soins de santé, à l'éducation, au soutien familial, à la sécurité et à la protection, ainsi qu'aux jeux et aux loisirs. Pour y parvenir, les gouvernements doivent augmenter leurs recettes et investir, de façon à promouvoir les droits des enfants les plus pauvres et les plus vulnérables. Les gouvernements des pays plus riches devraient soutenir, conformément à leurs obligations internationales, les efforts d'investissement des pays plus pauvres dans l'enfance. L'impact sur les droits des enfants devrait être un critère déterminant pour toutes les dépenses publiques, et les gouvernements devraient suivre les investissements publics et en rendre compte d'une manière qui se veut responsable à l'égard des enfants.



3. Suivre et démontrer les progrès réalisés en faveur de tous les enfants

, particulièrement ceux qui ont été les plus laissés pour compte, en renforçant les systèmes locaux et nationaux de collecte,

d'analyse et de diffusion de données de haute qualité. Celles-ci devraient être ventilées par âge, sexe et autres dimensions de l'inégalité. Elles devraient également être analysées et utilisées en rapport avec des données qualitatives, parmi lesquelles des commentaires systématiques des enfants et des familles. Les gouvernements devraient suivre les progrès réalisés par rapport à l'ensemble des droits des enfants, notamment ceux où il existe actuellement de grands écarts de données, et s'assurer que celles-ci incluent les groupes d'enfants – dont les enfants apatrides, les réfugiés et les enfants handicapés – qui sont souvent exclus. Les gouvernements devraient régulièrement rendre compte des progrès réalisés en mettant leurs résultats à la disposition du public et remettre des rapports réguliers au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et aux autres organes internationaux et régionaux qui s'occupent des droits de l'homme.



4. Écouter et répondre aux enfants en s'assurant que tous les enfants, en fonction de leur âge et leurs capacités, connaissent et comprennent leurs droits ; disposent d'espaces pour exprimer régulièrement et en toute sécurité leurs opinions et besoins ; et reçoivent des réponses complètes quant à la façon dont leurs opinions ont été prises en compte. Les gouvernements devraient travailler avec la société civile afin d'encourager la participation et la voix des enfants au niveau de la famille et de la communauté, reconnaissant que c'est un droit qui doit être respecté et accompli, et défendre les droits à la liberté d'expression et d'opinion, de réunion pacifique et d'association, ainsi que d'accès à l'information.



5. Prendre des engagements nationaux maintenant, qui apporteront de grands changements dans la vie des enfants au cours de la prochaine décennie :

- ➔ Appliquer à l'Agenda 2030 une approche basée sur les droits de l'enfant faisant en sorte qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte, en adoptant des lois, des politiques et des budgets qui promeuvent l'égalité des sexes et créent une convergence entre les enfants les plus pauvres et marginalisés et leurs camarades mieux lotis, tout en établissant une couverture universelle de services, des systèmes et des infrastructures..
- ➔ Adopter des plans définis dans le temps pour mettre fin à la violence envers les enfants, conformément à la cible 16.2 des ODD et aux autres cibles liées à la violence, si nécessaire en faisant passer des lois, en investissant dans des systèmes de protection de l'enfance et en travaillant avec la société civile, notamment les organisations d'enfants, afin de changer les attitudes et les comportements qui exposent les enfants à la violence.
- ➔ Faire en sorte que les lois et les politiques élaborées pour mettre fin à la violence envers les enfants soient effectivement appliquées, notamment grâce à des systèmes permettant d'enquêter sur les violations subies par les enfants et de les poursuivre en justice ; et par un renforcement continu des mécanismes internationaux destinés à protéger les enfants, notamment les MRM des Nations Unies.
- ➔ Lutter de toute urgence contre le changement climatique et les menaces environnementales d'une manière qui protège les droits des enfants, en remplissant les obligations internationales existantes relatives au changement climatique ; en prenant des mesures pour décarboner les économies et atténuer les impacts d'ores et déjà irréversibles ; en évaluant les impacts environnementaux sur les enfants et les jeunes et en les engageant pleinement dans des stratégies qui répondent aux défis environnementaux.
- ➔ Donner la priorité aux fenêtres d'opportunité stratégiques de la petite enfance et de l'adolescence, au moyen de politiques et de budgets, en favorisant les interventions en matière de nutrition, de jeux, d'éducation, de santé et de protection qui génèrent des bienfaits individuels et sociétaux à vie, et rompent la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et de l'exclusion.
- ➔ Éduquer, pour accomplir les droits des enfants, en investissant dans la couverture universelle d'une éducation de qualité aux niveaux primaire et secondaire et en optant pour des systèmes éducatifs qui promeuvent l'engagement civique et l'éducation aux droits de l'homme.

Notes

- 1 <https://data.unicef.org/topic/child-survival/under-five-mortality/>
- 2 https://www.un.org/millenniumgoals/pdf/Goal_4_fs.pdf
- 3 <https://www.sdg4education2030.org/new-education-data-sdg4-focus-out-school-children-27-september-2018>
- 4 <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.0014.TO?end=2017&start=1989>
- 5 https://www.who.int/gho/child_health/mortality/mortality_under_five_text/en/
- 6 Banque mondiale. 2018. Rapport sur le développement dans le monde 2018 : Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation. Washington, DC: World Bank. doi:10.1596/978-1-4648-1096-1. License: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO
- 7 FAO, FIDA, UNICEF, PAM, OMS. 2018. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018. Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Rome, FAO
- 8 <https://data.worldbank.org/indicator/sh.dyn.mort>
- 9 https://www.who.int/gho/child_health/mortality/mortality_under_five_text/en/
- 10 McArthur, J et Rasmussen, K, How successful were the Millennium Development Goals?, Brookings Institute, Blog, 11 janvier 2017
- 11 Kenny, C. Getting Better. 2011, Basic Books; <https://data.worldbank.org/indicator/sp.dyn.imrt.in?end=2015&start=1960&view=chart>
- 12 Ibid
- 13 Les données de cette section sont issues du Rapport 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies.
- 14 <https://data.worldbank.org/indicator/sp.dyn.fprt.in?end=2017&start=1989>
- 15 <https://data.worldbank.org/indicator/se.prm.nenr?end=2015&start=1989>
- 16 <https://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.1524.LT.FE.ZS?end=2015&start=1989&view=chart>
- 17 https://en.unesco.org/gem-report/sites/gem-report/files/regional_overview_SSA_en.pdf
- 18 <https://www.sdg4education2030.org/new-education-data-sdg4-focus-out-school-children-27-september-2018>
- 19 Michael Freeman, éd., The Future of Children's Rights, Brill/Nijhoff, p. 5.
- 20 Voir les États parties de la Convention sur : <http://indicators.ohchr.org/>
- 21 Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observation générale No. 5 (2003) sur les Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)
- 22 Global report 2018: Progress towards ending corporal punishment of children. Published January 2019 by the Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children.
- 23 Save the Children (2018). Still Left Behind? Tracking children's progress against the pledge to leave no one behind disponible sur : <https://www.savethechildren.org.uk/content/dam/gb/reports/policy/still-left-behind-low-res.pdf>
- 24 <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2018/07/Child-Marriage-Data-Brief.pdf>

- ²⁵ Ngianga-Bakwin, K, et al., Secular trends in the prevalence of female genital mutilation/cutting among girls: a systematic analysis *BMJ Global Health* Volume 3, no 5 2018
- ²⁶ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/publication/wcms_575541.pdf
- ²⁷ <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/10/yemen-un-downplays-saudi-arabia-led-coalitions-crimes-against-children/>
- ²⁸ Child Soldiers International, Février 2019; IIS 2018, *Child Soldiers in Armed Conflict*, *Armed Conflict Survey 2018*
- ²⁹ UNICEF (2013). *Child Info: Monitoring the situation of children and women*. Base de données en ligne - estimations des orphelins, et UNICEF (2016). *La situation des enfants dans le monde 2016 : L'égalité des chances pour chaque enfant*. New York : UNICEF. (p. 133) et.
- ³⁰ *Know Violence in Childhood*. 2017. *Ending Violence in Childhood*. Global Report 2017. *Know Violence in Childhood*. New Delhi, Inde
- ³¹ Ministère du travail, Roumanie (2018). *Statistics on Children's Rights Protection and Adoptions*, Trim. II 2018, p. 8.
- ³² Banque mondiale, ANPDCA, UNICEF (2016). *Copiii din sistemul de protectie a copilului*, p. 36. *Rapport dans Joining Forces (2019)*. *Rapport national CRN Roumanie*.
- ³³ Petrowski, N., Cappa, C., et Gross, P. (2017). Estimating the number of children in formal alternative care: Challenges and results. *Child Abuse & Neglect* 70 (2017) 388–398.
- ³⁴ Ibid
- ³⁵ SOS (2017). *Towards the right care for children: Orientations for reforming alternative care systems Africa, Asia, Latin America*
- ³⁶ Ibid
- ³⁷ <https://www.who.int/bulletin/volumes/91/6/12-111351/en/>
- ³⁸ <https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2019/02/21/how-africa-is-creating-welfare-states>
- ³⁹ voir, par exemple https://www.unicef.org/esaro/Social_Cash_Transfer_Publication_ESARO_December_2015.pdf
- ⁴⁰ <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12427.pdf>
- ⁴¹ Ibid
- ⁴² Save the Children (2018) *Still Left Behind? Tracking children's progress against the pledge to leave no one behind*
- ⁴³ Bommer, C, et al., How socioeconomic status moderates the stunting-age relationship in low-income and middle-income countries, *BMJ Global Health* Volume 4, no 1 2019
- ⁴⁴ Alkire, S, et al., *Children's Multidimensional Poverty: Disaggregating the global MPI*, *Oxford Poverty and Human Development Initiative*, Briefing 46, mai 2017
- ⁴⁵ <https://www.tellmaps.com/uis/gender/#!/tellmap/-1195952519> ; UNESCO (2016) *Rapport mondial de suivi sur l'éducation : Résumé sur l'égalité des genres*
- ⁴⁶ UNICEF (2014). *Ending Child Marriage, Progress and Prospects*, disponible sur https://www.unicef.org/media/files/Child_Marriage_Report_7_17_LR..pdf ; et <https://www.girlsnotbrides.org/wp-content/uploads/2016/05/Child-marriage-and-humanitarian-crises-June-2016.pdf>
- ⁴⁷ <https://data.unicef.org/topic/gender/gender-disparities-in-education/>
- ⁴⁸ Human Rights Watch (2018). *Ne marginaliser aucune fille en Afrique : Discrimination dans l'éducation contre les filles enceintes et les mères adolescentes* ; *Plan International (2018) Ce n'est pas normal : Exploitation sexuelle, harcèlement et abus dans des écoles secondaires au Sénégal* ; et *Plan International/ Because I am a Girl (2014). Hear Our Voices: Do Adolescent Girls' Issues Really Matter?*
- ⁴⁹ UNESCO (2016) *eAtlas des inégalités entre les sexes dans l'éducation*, disponible sur : <https://www.tellmaps.com/uis/gender/#!/tellmap/-1195952519>
- ⁵⁰ <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-pregnancy>
- ⁵¹ *Plan International (2016)*. <https://plan-international.org/press-releases/un-and-plan-international-global-action-for-girls#>

- ⁵² Levtov, R, N van der Gaag, M Greene, M Kaufman, G et Barker (2015) « State of the World's Fathers: A MenCare Advocacy Publication ». Washington, DC : Promundo, Rutgers, Save the Children, Sonke Gender Justice et la MenEngage Alliance
- ⁵³ <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1414751/>
- ⁵⁴ <https://www.icrw.org/child-marriage-facts-and-figures/>
- ⁵⁵ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000262714>
- ⁵⁶ Ibid
- ⁵⁷ Jones, L., Bellis, M.A., Wood, S., Hughes, K., McCoy, E., Eckley, L., Bates, G., Mikton, C., Shakespeare, T., Officer, A. (2012) « Prevalence and risk of violence against children with disabilities: a systematic review and meta-analysis of observational studies ». The Lancet, Vol. 380, No 9845
- ⁵⁸ OMS (2018) Fiche handicap et santé disponible sur : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/disability-and-health>
- ⁵⁹ UNESCO (2016) Rapport mondial de suivi sur l'éducation
- ⁶⁰ UNESCO (2014) Rapport mondial de suivi sur l'éducation
- ⁶¹ <https://www.reuters.com/article/us-health-lgbt-teen-suicide/lgbt-youth-at-higher-risk-for-suicide-attempts-idUSKCN1M11SL>
- ⁶² Menezes, N. Aranha, D. Magalhaes, P. et Sinesi, L. 2019. Brazil Child Rights Progress Report, commissionné par Child Rights Now!
- ⁶³ Save the Children (2015). LGBT Young People in Vietnam, disponible sur : https://resourcecentre.savethechildren.net/node/9663/pdf/lgbt_young_people_in_vietnam_-_save_the_childrens_report.pdf
- ⁶⁴ Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (2012) Rapport au Conseil des droits de l'homme sur la protection et la promotion des droits des enfants travaillant et/ou vivant dans la rue
- ⁶⁵ <https://www.pwc.in/assets/pdfs/publications/urban-child/urban-child-india-report.pdf>
- ⁶⁶ Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (2012) Rapport au Conseil des droits de l'homme sur la protection et la promotion des droits des enfants travaillant et/ou vivant dans la rue
- ⁶⁷ Save the Children (2018). Time to Act: providing refugee children the education they were promised
- ⁶⁸ Save the Children (2013). Pushing the boundaries: A guide to increasing the realisation of children's civil rights and freedoms.
- ⁶⁹ Save the Children (2018). Still left behind? Tracking children's progress against the pledge to leave no one behind
- ⁷⁰ https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/FFM-Myanmar/A_HRC_39_64.pdf; http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/rohingya_en.pdf
- ⁷¹ Save the Children (2016). Aucun enfant oublié : ces enfants que le monde choisit d'ignorer
- ⁷² OIT (2017). Estimations mondiales du travail des enfants : résultats et tendances 2012-2016
- ⁷³ Ibid
- ⁷⁴ OIT (2017). Éradiquer le travail des enfants d'ici à 2025 : un examen des politiques et des programmes.
- ⁷⁵ Il est temps de parler (2018). Points de vue des enfants sur le travail des enfants. Kindernothilfe et Terre des Hommes
- ⁷⁶ Ibid
- ⁷⁷ OIT (2017). Estimations mondiales du travail des enfants : résultats et tendances 2012-2016
- ⁷⁸ ONUDC (2018). Global report on trafficking in persons 2018.
- ⁷⁹ Joining Forces (2019). Rapport national CRN Népal
- ⁸⁰ ONUDC (2018). Global report on trafficking in persons 2018.
- ⁸¹ Ibid
- ⁸² ChildFund Alliance (2014). The free charters: Children's priorities for the post-2015 development agenda ; Plan International, Save the Children et Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2014). Why Children's Protection from Violence should be at the Heart of the Post-2015 Development Agenda A Review of Consultations on the post-2015 Development Agenda.
- ⁸³ Know Violence in Childhood (2017). Ending Violence in Childhood. Global Report 2017. Know Violence in Childhood. New Delhi, Inde ; Pells, K. et V. Morrow (2017). "Children's Experiences of Violence: Evidence from Ethiopia, India, Peru and Vietnam." Document d'information. Ending Violence in Childhood Global Report 2017. Know Violence in Childhood. New Delhi, Inde.

- ⁸⁴ Estimations de la santé mondiale de l'OMS dans Save the Children (2019). Technical Note Quantitative data on child rights.
- ⁸⁵ BMJ Paediatrics (2017) Child homicide perpetrators worldwide: a systematic review disponible sur <https://bmjpaedsopen.bmj.com/content/1/1/e000112>
- ⁸⁶ Lilley, C., Ball, R. et Vernon, H. (2014). The experience of 11-16 year olds on social networking sites. NSPCC.
- ⁸⁷ Know Violence in Childhood (2017). Ending Violence in Childhood. Global Report 2017. Know Violence in Childhood. New Delhi, Inde
- ⁸⁸ Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2018). A/HRC/38/47. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences concernant la violence en ligne à l'égard des femmes et des filles du point de vue des droits de l'homme
- ⁸⁹ ChildFund Alliance, EDUCO (2019) : Small Voices Big Dreams [First Global Stats/Trends].
- ⁹⁰ Pinheiro P. S. (2006). Rapport mondial sur la violence envers les enfants. New York : Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence envers les enfants ; Reilly, A. (2014). Adolescent girls' experiences of violence in school in Sierra Leone and the challenges to sustainable change, *Gender & Development*, 22:1, 13-29.
- ⁹¹ OMS (2011). Estimations de la charge mondiale de morbidité citées dans Organisation mondiale de la Santé/Banque mondiale, Rapport mondial sur le handicap, Organisation mondiale de la Santé, 2011
- ⁹² Save the Children et Handicap International (2011). Out from the Shadows: Sexual Violence Against Children with Disabilities. Londres : Save the Children.
- ⁹³ BOND (2019). Caste and Development: tackling work and descent-based discrimination to achieve the SDGs for all ; International Dalit Solidarity Network (2018). Synthèse de HRW, Amnesty International et Rapports du Département d'État américain, disponible sur : <https://idsn.org/international-annual-human-rights-reports-highlight-the-need-to-address-caste-based-violence/>
- ⁹⁴ UNICEF (2017). A familiar face: Violence in the lives of children and adolescents.
- ⁹⁵ UNICEF (2017). A familiar face: Violence in the lives of children and adolescents.
- ⁹⁶ UNICEF (2018). Progress for every child.
- ⁹⁷ Witt, A, K.P. Rodens et J.M Fegert, The Cycle of Violence: Examining Attitudes Toward and Experiences of Corporal Punishment in a Representative German Sample *Journal of Interpersonal Violence* Vol. 25 2017
- ⁹⁸ Étude de World Vision et Instituto Igarapé (2016) dans *Joining Forces* (2019). Rapport national CRN Brésil
- ⁹⁹ Young Voice Peru survey, menée par Save the Children entre juillet et septembre 2017 dans *Joining Forces* (2019). Rapport national CRN Pérou
- ¹⁰⁰ Know Violence in Childhood. (2017). Ending Violence in Childhood. Global Report 2017. Know Violence in Childhood. New Delhi, Inde ; Hang Nguyen Thi Thu et Tran Ngo, Thi Minh Tam (2013) School Violence Evidence from Young Lives in Vietnam, Vietnam Policy Paper 1 ; Leach, F., Slade, E. et Dunne, M. (2013). Promising Practice in School-Related Gender-Based Violence (SRGBV) Prevention and Response Programming Globally. Rapport commissionné pour Concern Worldwide. Dublin, Concern Worldwide. Gershoff, E. 2017. School Corporal Punishment in global perspective: prevalence, outcomes and efforts at intervention dans *Journal of Psychology, Health and Medicine*
- ¹⁰¹ Know Violence in Childhood. (2017). Ending Violence in Childhood. Global Report 2017. Know Violence in Childhood. New Delhi, Inde.
- ¹⁰² Gauer Bermudez, L., Williamson, K., et Stark, L. (2018). Setting global research priorities for child protection in humanitarian action. Results from an adapted CHNRI exercise. ; Plan International (2018). *Prise de position : Les droits des enfants et des jeunes à vivre une vie sans violence.*
- ¹⁰³ Inter-agency group on Children on the Move (2012). Joint Statement of the Inter-Agency Group on Children on the Move to the UN CRC Committee. Day of General Discussion.
- ¹⁰⁴ *Joining Forces* (2019). Rapport national CRN Ouganda ; Consortium of Street Children (2011). *State of the World's Street Children.* Auteur : Sarah Thomas de Benitez.
- ¹⁰⁵ Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (2015) *Safeguarding the rights of girls in the criminal justice system Preventing violence, stigmatization and deprivation of liberty.* Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants New York.

- ¹⁰⁶ Becker, J. (2017). *Campaigning for children: strategies for advancing children's rights*. Stanford University Press.
- ¹⁰⁷ ACPF (2018). *De l'ombre à la lumière : la justice pour enfants en Afrique*. Addis Ababa : The African Child Policy Forum.
- ¹⁰⁸ Joining Forces (2019). *Rapport national CRN Brésil*
- ¹⁰⁹ Human Rights Watch (2019). *Everyone Must Confess: Abuses against Children of ISIS Affiliation in Iraq* ; BBC News 15 février 2019 « Shamima Begum: How do countries deal with people returning from IS? » sur <https://www.bbc.co.uk/news/world-47252164>
- ¹¹⁰ UNICEF (2014). *Hidden in plain sight: A statistical analysis of violence against children*.
- ¹¹¹ UNICEF DATA. *Sexual Violence*. <https://data.UNICEF.org/topic/child-protection/violence/sexual-violence/>
- ¹¹² *Enquêtes démographiques et de santé (EDS) dans Save the Children (2019)*. Technical Note: Quantitative data on child rights.
- ¹¹³ https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/FFM-Myanmar/A_HRC_39_64.pdf; https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2018_250.pdf
- ¹¹⁴ Joining Forces (2019). *Rapport national CRN Colombie*
- ¹¹⁵ Stöckl H, Dekel B, Morris-Gehring A, et al., *Child homicide perpetrators worldwide: a systematic review*, *BMJ Paediatrics Open* 2017 ;1:e000112. doi : 10.1136/bmjpo-2017-000112
- ¹¹⁶ <https://data.unicef.org/topic/child-protection/violence/violent-deaths/>
- ¹¹⁷ <https://www.unocha.org/fr/story/according-need-humanitarian-responses-violence-central-america>
- ¹¹⁸ <https://www.cgdev.org/blog/root-causes-child-migration-central-america-safety-vs-opportunity>
- ¹¹⁹ Know Violence in Childhood. (2017). *Ending Violence in Childhood. Global Report 2017*. Know Violence in Childhood. New Delhi, Inde ; Leach, F., Slade, E. et Dunne, M. (2013). *Promising Practice in School-Related Gender-Based Violence (SRGBV) Prevention and Response Programming Globally*. Rapport commissionné pour Concern Worldwide. Dublin, Concern Worldwide ; Pinheiro P. S. (2006). *Rapport mondial sur la violence envers les enfants*. New York : Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence envers les enfants.
- ¹²⁰ Pereznieta, P., A. Montes, S. Routier, et L. Langston (2014). *The costs and economic impact of violence against children*. Londres : ChildFund Alliance.
- ¹²¹ Save the Children (2019), *Follow the money: Equitably financing child survival*.
- ¹²² Education Commission (2016), *La génération d'apprenants : Investir dans l'éducation pour un monde en pleine évolution*
- ¹²³ *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development (par. 8) et Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development (par. 7)*
- ¹²⁴ Manuel, M., Desai, H., Samman, E., Evans, M (2018), *Financing the end of extreme poverty*, ODI
- ¹²⁵ *Global Financial Integrity (2017), Illicit Financial Flows to and from Developing Countries: 2005-2014*
- ¹²⁶ Save the Children (2018), *Financing the Sustainable Development Goals: Putting the children who are furthest behind first*
- ¹²⁷ ChildFund Alliance, Save the Children International, SOS Villages d'Enfants International, World Vision International et Development Initiatives (2017), *Counting Pennies: A review of official development assistance to end violence against children*
- ¹²⁸ Save the Children (2018), *Financing the Sustainable Development Goals: Putting the children who are furthest behind first*
- ¹²⁹ Voir, par exemple, <https://www.younglives.org.uk/sites/www.younglives.org.uk/files/YL-WP59-Barnett-HealthcareFinancingInEthiopia.pdf> et <http://documents.worldbank.org/curated/en/640121513095868125/Tracking-universal-health-coverage-2017-global-monitoring-report>
- ¹³⁰ <https://www.childimpact.unicef-irc.org/en/psia-cria/child-centered-psias-unicef-world-bank-guidance-note>
- ¹³¹ <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/2422.pdf> et <https://www.unicef.org/esa/sites/unicef.org.esa/files/2018-09/UNICEF-South-Africa-2017-Political-Economy-Analysis.pdf>

- ¹³² Save the Children (2010). A Fair Chance at Life: why equity matters for child mortality.
- ¹³³ German, T. et J. Randall (2017). Delivering Results to Leave No One Behind: a discussion paper for the Results Community OECD workshop. Development Initiatives.
- ¹³⁴ UNICEF (2016). Is Every Child Counted? Status of data for children in the SDGs, disponible sur http://sdg.org.ua/images/Does_Every_Child_Count_Brochure_-_09142016.pdf
- ¹³⁵ Voir les Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies : Colombie (2015) CRC/C/COL/CO/4-5 ; Sénégal (2016) : CRC/C/SEN/CO/3-5 ; Mauritanie (2018) : CRC/C/MRT/CO/3-5
- ¹³⁶ Jacqueline Bhabha et Mike Dottridge assistés par Amy Hong (2017) : Les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux https://refugeemigrants.un.org/sites/default/files/stocktaking_initiative_on_child_rights_in_the_global_compacts.pdf
- ¹³⁷ KidsRights Index 2018 <https://www.kidsrightsindex.org/>
- ¹³⁸ University CEU Cardenal Herrera (2017). The Assessment And Determination Of The Best Interests Of The Child In The Spanish Criminal, Administrative And Civil Courts ; Joining Forces (2019) : Rapport national CRN Espagne; Joining Forces (2019) : Rapport national CRN Allemagne
- ¹³⁹ Soudan : Child Act, 2008 (Soudan du Sud) [Sudan], 13 Octobre 2008, disponible sur : <https://www.refworld.org/docid/49ed840c2.html> [consulté le 10 avril 2019]
- ¹⁴⁰ What Works to Prevent Violence (2017). No Safe Place: A Lifetime of Violence for Conflict-Affected Women and Girls in South Sudan <https://www.rescue.org/sites/default/files/document/2293/southsudanlonline.pdf>
- ¹⁴¹ Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies pour le Sénégal (2016) : CRC/C/SEN/CO/3-5
- ¹⁴² KidsRights Index 2014
- ¹⁴³ https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/OHCHR_Map_CRC-OP-IC.pdf
- ¹⁴⁴ KidsRights Index 2018
- ¹⁴⁵ <https://oxfamblogs.org/fp2p/what-can-we-learn-from-campaigns-run-by-the-worlds-children-and-young-people/>
- ¹⁴⁶ ChildFund Alliance (2014) : The Free Charters Report: Children's Priorities SDGs ; voir également https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2018/09/DGD-REPORT_WEB_fr_def_web.pdf
- ¹⁴⁷ Voir, par exemple <https://icscentre.org/tag/global-perspectives/>
- ¹⁴⁸ Child Rights Connect et Queen's University Belfast (2018). Children Human Rights Defenders: The views, perspectives and recommendations of children across the world.
- ¹⁴⁹ KidsRights Index 2018
- ¹⁵⁰ CRIN (2014). Censorship: laws restricting children's access to information, disponible sur <https://archive.crin.org/en/library/publications/censorship-laws-restricting-childrens-access-information.html>
- ¹⁵¹ Queen's University Belfast et Save the Children (2016). Enabling the exercise of civil and political rights: The views of children.
- ¹⁵² Ratna, K. et al. (2012). Strategic review to support child clubs, Népal 2011 – 2012.
- ¹⁵³ CIVICUS et Save the Children (2017). Peers and partners: empowering children to take civic action ; Queen's University Belfast et Save the Children (2016). Enabling the exercise of civil and political rights: The views of children.
- ¹⁵⁴ <https://www.bbc.co.uk/news/av/world-middle-east-22140807/syria-the-boys-who-helped-spark-a-revolution>
- ¹⁵⁵ UNICEF (2018). A conceptual framework for measuring outcomes on adolescent participation.
- ¹⁵⁶ HCDC (2019). Rapport du Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme des Nations Unies sur la Situation des défenseuses des droits de la personne, disponible sur : <https://www.ohchr.org/en/issues/women/wrgs/pages/hrdefenders.aspx> (consulté le 27.03.19)
- ¹⁵⁷ Save the Children et Lancaster University (2016). Children, young people and flooding: recovery and resilience ; IDS (2009). A right to participate: Securing children's role in climate change adaptation ; Young Lives (2012). Children's experiences and perspectives of poverty in Ethiopia. Working paper No 85.
- ¹⁵⁸ <http://www.tccohio.com/blog/telephone-technology>
- ¹⁵⁹ <http://en.classora.com/reports/t24369/general/ranking-of-the-worlds-richest-countries-by-gdp?edition=1989>

- ¹⁶⁰ <https://ourworldindata.org/peak-child>
- ¹⁶¹ Ibid
- ¹⁶² Child Trends (2015). World Family Map 2015. Mapping family change and child well-being outcomes.
- ¹⁶³ <https://www.economist.com/special-report/2019/01/03/in-the-middle-ages-there-was-no-such-thing-as-childhood>
- ¹⁶⁴ <https://www.economist.com/leaders/2015/10/15/pity-the-children>
- ¹⁶⁵ UNICEF/Banque mondiale 2016. Ending Extreme Poverty: a Focus on Children. https://data.UNICEF.org/wp-content/uploads/2017/09/Ending_Extreme_Poverty_A_Focus_on_Children_Oct_2016.pdf
- ¹⁶⁶ https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2019/01/BLS18234_BRO_book_006.1_CH4.pdf
- ¹⁶⁷ <http://www.banquemondiale.org/fr/topic/fragilityconflictviolence/overview>
- ¹⁶⁸ Calculs de PRIO basés sur la base de données UCDP GED, gridded population of the world v4, (ciesin, 2016) et sur les Perspectives de population mondiale (ONU, 2017) dans Save the Children (2019) : Stop the War on Children: Protecting Children in 21st Century Conflict.
- ¹⁶⁹ PRIO Conflict Trends (2018) : Children Affected By Armed Conflict, 1990-2016 <https://childrenandarmedconflict.un.org/the-changing-nature-of-conflict/>
- ¹⁷⁰ <https://childrenandarmedconflict.un.org/the-changing-nature-of-conflict/>
- ¹⁷¹ <https://childrenandarmedconflict.un.org/the-changing-nature-of-conflict/>
- ¹⁷² Save the Children (2019) : Stop the War on Children: Protecting Children in 21st Century Conflict.
- ¹⁷³ https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/publications/files/the_drivers_and_impact_of_conflict_on_the_sustainable_development_agenda_in_the_arab_region_0.pdf
- ¹⁷⁴ Ibid
- ¹⁷⁵ <https://data.unicef.org/topic/child-migration-and-displacement/migration/>
- ¹⁷⁶ UNICEF (2016). Déracinés : une crise de plus en plus grave pour les enfants réfugiés et migrants.
- ¹⁷⁷ Union européenne (2017). 10 trends shaping migration.
- ¹⁷⁸ European Scientist (2019). « Abel, G.J., et al. Climate, conflict and forced migration. Global Environmental Change (2019). DOI : 10.1016/j.gloenvcha.2018.12.003 » dans The Link Between Climate Change, Conflict and Migration
- ¹⁷⁹ UNICEF Innocenti (2014). The challenge of climate change: Children in the front line.
- ¹⁸⁰ Ibid
- ¹⁸¹ Comité des droits de l'enfant (2016) : Report Of The 2016 Day of General Discussion: Children's Rights and the Environment.
- ¹⁸² Oxfam (2015). Inégalités extrêmes et émissions de CO2 : Pourquoi l'accord sur le climat de Paris doit donner la priorité aux populations les plus pauvres, les moins émettrices et les plus vulnérables
- ¹⁸³ CIVICUS (2018). Rapport sur l'état de la société civile 2018
- ¹⁸⁴ Joining Forces (2019). Rapport national CRN Inde
- ¹⁸⁵ <https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/rights-at-risk-ours-2017.pdf>



Membres par pays de “Joining Forces: Child Rights Now!” :

Bangladesh: Membres de “Joining Forces” : Education and Development Foundation – Educo – Membre de ChildFund Alliance; Plan International Bangladesh; SOS Villages d’Enfants Bangladesh; Terre des Hommes Italie; Terre des Hommes Lausanne; Terre des Hommes Pays-Bas; Save the Children International; et World Vision Bangladesh, avec le soutien de: Foundation for Disaster Forum; **Brésil:** Membres de “Joining Forces” : ChildFund Brésil; Plan International Brésil; SOS Villages d’Enfants International; Terre des Hommes Fédération Internationale; et World Vision International, avec le soutien de: Ideario Consultoria and Enfoque Social;

Cambodge: Membres de « Joining Forces »: ChildFund Alliance; Plan International Cambodge; Save the Children International; SOS Villages d’Enfants Cambodge; Terre des Hommes Pays-Bas; et World Vision International Cambodge; **Colombie:** Membres de “Joining Forces”: Fundación Plan Colombia; Save the Children International; SOS Villages d’Enfants; Terre des Hommes; et World Vision, avec le soutien de: Alianza por la niñez Colombiana; **Allemagne:** Membres de « Joining Forces »: ChildFund Deutschland e.V.; Plan International e.V.; Save the Children Deutschland e.V.; SOSKinderdörfer weltweit, Hermann-Gmeiner-Fonds Deutschland e.V.; Terre des Hommes Deutschland e.V.; et World Vision Deutschland e.V., avec le soutien de: Human Rights Consultancy and Training; **Guatemala:** Membres de « Joining Forces”: ChildFund Guatemala; EDUCO – Guatemala; Plan International Guatemala; Save the Children International; et World Vision Guatemala; **Inde:** Membres de “Joining Forces”: ChildFund India; Plan India; Save the Children, India; SOS Villages d’Enfants Inde; Terre des Hommes Allemagne – Programme Inde; Terre des Hommes Fédération Internationale; et World Vision India, avec le soutien de: IMPACT Partners in Social Development; Mahita; et Prasoon, partenaire de Terre des Hommes Allemagne – Programme Inde; **Kenya:** Membres de “Joining Forces”: ChildFund Kenya; Plan International Kenya; Save the Children International; SOS Villages d’Enfants Kenya; Terre des Hommes; et World Vision Kenya; **Mali:** Membres de « Joining Forces »: Educo; Plan International; Save the Children International; SOS Villages d’Enfants International; Terre des Hommes Fédération Internationale; et World Vision International, avec le soutien de: Coalition des ONG Africaines en Faveur des enfants; et Coalition Malienne des Droits de l’Enfant; **Népal:** Membres de Joining Forces: ChildFund Bureau Japon-Népal; Plan International Népal; Save the Children International; SOS Villages d’Enfants Népal; Terre des Hommes Allemagne; Fondation Terre des Hommes; et World Vision International Népal, avec le soutien de : Himalaya Secondary School and College Kathmandu; Institute for Legal Research and Consultancy, Lazimpat; et Koteswor Saraswoti Secondary School Kathmandu; **Pérou:** Membres de “Joining Forces”: Aldeas Infantiles SOS Perú; Federación Internacional de Terre des Hommes; Plan International; Save the Children International; et World Vision Perú, avec le soutien de: Cooperativa Agraria Agrobosque; Organización de niñas, niños y adolescentes “Yo también tengo algo que decir”; et Alianza Nacional de líderes de Transformación Analit; **Philippines:** Membres de Joining Forces: ChildFund Philippines; EDUCO Philippines; Plan International Philippines; Save the Children International; SOS Villages d’Enfants Philippines; Terre des Hommes Allemagne; Terre des Hommes Pays-Bas; et World Vision Philippines, avec le soutien de: Anna Malindog-Uy; Council for the Welfare of Children; Irene Fonacier-Fellizar; Juvenile Justice and Welfare Council; National Economic and Development Authority; and Philippine National Police; **Roumanie:** Membres de “Joining Forces”: Save the Children Roumanie; SOS Villages d’Enfants Roumanie; Terre des Hommes Roumanie; et World Vision Roumanie, avec le soutien de: Diana Onu; et Irina Pop;

Sénégal: Membres de “Joining Forces”: ChildFund; EDUCO; Terre des Hommes Fédération Internationale; Plan International Sénégal; Save the Children International; SOS Villages d’Enfants Sénégal; World Vision Sénégal, avec le soutien de: AJS; CONAFE; et ERA GROUP CONSULTING; **Espagne:** Membres de « Joining Forces »: Aldeas Infantiles SOS de España; Educo miembro de ChildFund Alliance; Plan International; Save the Children Espagne; et World Vision, avec le soutien de: Plataforma de Organizaciones de Infancia; **Ouganda:** Membres de “Joining Forces”: ChildFund International – Uganda Country office; Plan International – Uganda Country Office; Save the Children International – Uganda Country Office; SOS Villages d’Enfants– Ouganda; Terre des Hommes; World Vision International – Uganda Country office, avec le soutien de: Action for Children; Christian Child Care Program – Mbale; Concern for the Girl Child; Development Links; Dwelling Places; Free Child Uganda; Parenting Uganda; The AfriChild Centre; Uganda Child Rights NGO Network; Uganda Parliamentary Forum for Children; Uganda Society for Disabled Children; and Uganda Youth Development links; Et **Zambie:** Membres de “Joining Forces”: ChildFund Alliance; Plan International; Save the Children International; SOS Villages d’Enfants International; Terre des Hommes Fédération Internationale; et World Vision International, avec le soutien de: Renavatio Business Services Limited.

